



البرنامج التشاوري متعدد الأطراف
Programme Concerté Pluri-Acteurs

LA REVUE DE PRESSE
DU PCPA JOUSSOUR
Avril - Mai - Juin 2015

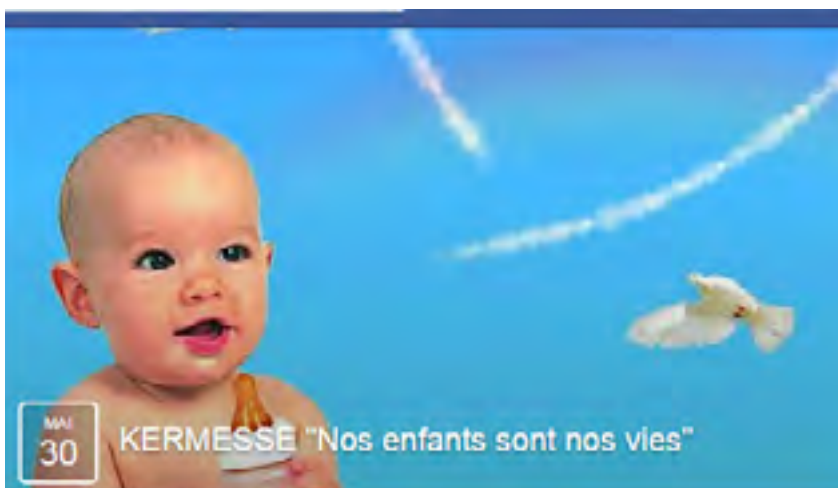
L'actualité de nos membres dans la presse



Solidarité.

Une kermesse pour soutenir les enfants abandonnés

Le 26 mai 2015, par Melissa.B.



Parce que les enfants abandonnés ont besoin de soutien et d'assistance, l'association Algérienne Enfance et Famille d'accueil bénévole (AAEFAB) organise, le samedi 30 mai 2015, journée consacrée annuellement à la célébration de l'enfance, une kermesse au niveau de la pouponnière de Palm Beach. Les âmes charitables sont conviées à prendre part à cet événement caritatif pour aider cette frange de la société vulnérable.

L'association Algérienne Enfance et Famille d'accueil bénévole (AAEFAB) organise, le samedi 30 mai 2015, une journée consacrée annuellement à la célébration de l'enfance, une kermesse au niveau de la pouponnière de Palm Beach. Cette kermesse géante au profit des bébés abandonnés de la pouponnière de PALM BEACH est une louable action qui vise à venir en aide aux enfants abandonnés en sensibilisant et soutenant les nouveaux parents. Au programme de cette journée figure, des animations et jeux pour enfants dont le paintball, un jeu très apprécié par les petits et les grands, un mini bazar d'artisanat pour les plus grands ... pour vos cadeaux de fêtes des mères vous y trouverez votre bonheur. L'événement verra également la participation de clowns pour distraire les enfants. Un barbecue Géant sera animé par les organisateurs de cette action et toute l'équipe bénévole d'Aaefab. La kermesse se terminera par une grande tombola. Les gagnants peuvent décrocher plusieurs surprises dont «sart phones, tablettes, bijoux, billets d'avion et pleins d'autres surprises. Les bienfaiteurs désirant contribuer financièrement peuvent s'adresser directement à l'association.



Djezzy célèbre la journée internationale de l'enfance De l'animation, des jeux et pleins de surprises au profit des enfants

Le 31 mai 2015.

À la veille de la journée internationale de l'enfance, Djezzy célèbre cette fête en participant à une "kermesse" organisée à cette occasion par l'association algérienne enfance et familles d'accueil bénévole AAEFAB dans le but de récolter des fonds au profit de l'association.

La kermesse qui a eu lieu hier au siège de l'association à Palm Beach a vu la participation de plusieurs bénévoles, groupes musicaux et associations venues animer les stands, espaces de jeux et ateliers qui ont été dressés sur place afin d'assurer un maximum d'ambiance et apporter la joie aux cœurs des bambins. À la fin, les enfants ont assisté à une cérémonie de remise de cadeaux aux heureux gagnants de la tombola organisée tout au long de la journée, indique un communiqué de l'opérateur. Ainsi, les premiers bénéficiaires ont eu droit à des Smartphones, et autres cadeaux de valeurs.

Djezzy, entreprise citoyenne réitère son engagement sans cesse renouvelé en faveur des enfants et à toutes les catégories démunies de la société.

Culture : Un rassemblement littéraire suivi d'une lecture paysagère

Le 19 avril 15 par Akram El Kebir.



Kouider Métaïr et Samir Slama font une lecture...

Au menu, les participants avaient droit à une lecture collective, une déclamation de poèmes et, enfin, une lecture paysagère.

À l'initiative de l'association Bel Horizon, une centaine d'oranais se sont donnés rendez-vous, hier, à la promenade Ibn Badis (ex- Létang) pour une manifestation se voulant «100% culturelle». Au menu, les participants avaient droit à une lecture collective, une déclamation de poèmes et, enfin, une lecture paysagère donnée à tour de rôle par Samir Slama, paysagiste très connu à Oran et Kouider Métaïr, président de l'association Bel Horizon.

Il faut noter que ce rassemblement littéraire est un rendez-vous récurrent à Oran, qui choisit à chaque fois pour cadre la promenade de Létang. «Depuis 2012, il nous est venu l'idée de regrouper à la promenade Ibn Badis les amoureux du livre pour des moments de partage et de lectures collectives. Depuis, on constate à chaque rendez-vous un engouement certain de la part du public», nous explique un des membres de l'association. Pour cette année, un hommage poignant a été rendu à Assia Djebbar, la grande figure de la littérature algérienne, décédée le mois de février dernier, où on s'est complu à déclamer quelques-uns de ses textes les plus connus.

Après la lecture collective, les participants ont pu apprécier une lecture paysagère, pour le moins instructive, de la promenade de Létang. Ce jardin, un véritable bijou pour la ville, se retrouve actuellement dans un état de délabrement avancé. Cette détérioration a pour origine un projet de réhabilitation, datant de 1984, qui a tourné à la catastrophe.

Cette année-là, en effet, les autorités se sont complu «à goudronner le jardin à tout va». «On a goudronné les allées, ce qui n'était pas conseillé, et on a changé de système d'irrigation», explique Samir Slama. «On est passé du système de rigoles à celui de jets, et c'est ce qu'il ne fallait pas faire, car comme chacun le sait, les jets d'eaux favorisent l'érosion». Le jardin jouit d'une végétation méditerranéenne à hauteur de 90%. «C'est un jardin humide car doté d'un système d'irrigation qui permettait d'avoir de l'humidité dans l'air.

Ça permettait aux arbres de pousser et aux lianes de se développer. En principe, quand la branche s'étend, l'arbre lance des lianes pour la retenir. Mais à partir du moment où il n'y plus d'humidité dans l'air, les lianes ne se développent plus». D'où la dégradation de ces arbres. Aujourd'hui, pratiquement tous les arbres que recèle la promenade Ibn Badis sont morts. «A cause du goudron, ces arbres, en lançant leurs lianes, au lieu de rencontrer le sol, ont rencontré le goudron. Autre problème : quand on goudronne, l'eau ne rentre plus, du coup, les arbres ne sont plus irrigués», se désole Samir Slama.

Notons que les arbres de la promenade Ibn Badis sont tous des «arbres remarquables» qui ont en moyenne 160 années. Ils proviennent presque tous du jardin d'Essai d'Alger. Parmi eux, on compte le «fécus», cet arbre «étonnant» de par ses troncs multiples. «Au départ, cet arbre n'était pourvu que d'un seul tronc qui a lancé ses lianes. Celles-ci ont poussé, ont rencontré le sol et on grossi, pour devenir des troncs à leur tour», explique-t-il. Pour Kouider Métaïr, ce qu'il ne faut absolument pas faire dans un jardin comme celui de la promenade de Létang, c'est de bitumer.

C'est ce qu'ont pourtant fait les autorités locales, en 1984, donnant ainsi le coup de grâce à cet espace qui était considéré comme «le bijou d'Oran». «Tous ces responsables sont partis à Paris, et tous ont bien vu que là-bas, il n'y a pas de goudron, pas de bitume dans les jardins. Ici, ils mettent du goudron car ils pensent à tort que c'est plus propre. C'est triste à dire, mais le bitume a tué l'ensemble des arbres multi-troncs», dira-t-il, avant d'ajouter, avec une once d'ironie : «Si vous tenez à mettre le bitume, mettez-le dans les routes détériorées où il y a des nids de poule. Mais dans le jardin, il est déconseillé, il faut mettre plutôt du sable de carrière».

Balades urbaines, fanfares et marionnettes

Le 03 mai 15 par Akram El Kebir



Grande promenade organisée à Oran dans le cadre du Mois du patrimoine

Cette année encore, dans le cadre du Mois du patrimoine, l'association Bel Horizon, en partenariat avec l'Institut français d'Oran, a organisé une manifestation grandiose le vendredi 1er mai, à laquelle a pris part un bon millier d'Oranais.

Au menu, les participants avaient droit à une longue balade urbaine, allant de la place du 1er Novembre au square Port-Saïd, en passant par la Promenade Ibn Badis et le front de mer.

Ce trajet était égayé par toutes sortes de manifestations de rue, des spectacles improvisés, de la danse, des fanfares musicales, mais aussi, en prime, des marionnettes gigantesques qui ont apporté, pour cette nouvelle édition, une touche d'originalité. Au sein du public, on comptait autant de femmes que d'hommes appartenant à toutes les catégories sociales. Ils étaient encadrés par un dispositif sécuritaire qui a brillé par sa discrétion, mais également par une bonne centaine de bénévoles. «Pour éviter tout dépassement, on n'a pas lésiné à mettre l'accent sur l'organisation, nous explique un membre de l'association.

On a fait appel aux jeunes de quartiers populaires, qui, du reste, font partie de l'association, pour venir nous prêter main-forte, et comme vous l'avez remarqué, tout s'est passé dans les normes.» Pour beaucoup de participants, ce genre de manifestation festive doit être récurrent afin de faire vivre la ville tout au long de l'année. «Il faut que les Oranais réapprennent à investir les espaces publics, ne pas laisser Oran ville terne et sans âme, où, dès 18h, tout se vide.

Il faut redonner des couleurs à la ville. Durant cette balade, il n'y a pas eu d'agression, ni aucune forme d'animosité. C'est la preuve que nous sommes capables d'accaparer des espaces publics sans que cela dégénère», nous explique une participante. Autre touche originale : des galettes confectionnées par des cuisiniers du collectif «Goûte-moi» étaient proposées à la dégustation pour redonner aux participants l'énergie nécessaire après un si long périple. Cela dit, certains parmi les membres de l'association Bel Horizon reconnaissent que les balades annuelles du 1er mai commencent quelque peu à s'essouffler à Oran.

Aussi, dès l'année prochaine, à la demande du plus grand nombre, l'association Bel Horizon abandonnera les balades urbaines pour renouer avec les randonnées pédestres vers Santa Cruz. Pour rappel, la toute dernière randonnée organisée par Bel Horizon en direction du fort espagnol, sur les cimes du mont Murdjadjo, remonte à l'année 2011 et avait drainé 20 000 personnes.



Bordeaux : Fête de la Musique avec l'Opéra National

Le 17 juin 2015 par Akram El Kebir

Fidèlement engagé dans cette belle manifestation populaire qui célèbre tous les styles de musiques depuis 34 ans, l'Opéra National de Bordeaux propose un week-end "Fête de la Musique" associant amateurs et professionnels.

Samedi 20 juin : place aux jeunes amateurs

Spectacle de fin de projet du Labo de la voix : 17h – Auditorium
« Billy the Kid et chants traditionnels ».

Le Labo de la Voix, formidable aventure musicale, s'adresse à des enfants des Centres d'animation et des Maisons de quartiers de Bordeaux(1). Il se concrétise par la pratique du chant choral pour 40 à 50 enfants de 8 à 12 ans. 22 ateliers échelonnés hors temps scolaire, depuis novembre 2014 ont permis de produire un spectacle, véritable concert de chœur d'enfants, donné ce samedi à l'Auditorium. Le chœur d'enfants du Labo de la Voix s'associe au Chœur de Jeunes du Conservatoire pour ce concert vocal en deux parties : l'une dédiée à la pièce *Ambidextre*, composition inspirée du « roman avorté » *Pas Billy the Kid* de Julien d'Abriègeon, prenant pour toile de fond le mythe du célèbre hors-la-loi. Les enfants du Labo de la voix mettront leurs pas dans ceux de ce mystérieux personnage, à travers des chants folkloriques d'Amérique latine et autres contrées...

L'Opéra National de Bordeaux, par le biais du service de l'Action culturelle, a sollicité une nouvelle fois Alexis Duffaure, coordinateur des chefs de chœur du Labo de la Voix, afin d'assurer la direction musicale du projet. Pour accompagner ces chants, l'Opéra National de Bordeaux a fait appel au groupe Los Soles, spécialisé dans la musique latine, et à deux musiciens de l'ONBA, Frédérique Gastinel, altiste, et François Perret, violoncelle.

Information et réservation : www.opera-bordeaux.com

(1) Les structures impliquées dans le projet sont au nombre de sept : les centres de l'Association des Centres d'Animations de Quartiers de Bordeaux (ACAQB) : Argonne-Nansouty Saint Genès, Bordeaux Saint Pierre, La Benaige, Bordeaux-Sud, Baccalan, Deyries et la Maison de Quartier du Tauzin.

Spectacle de fin de projet du Labo de la danse à la Halle des Chartrons

Depuis de nombreuses années, l'Opéra National de Bordeaux et ses partenaires, la DRAC et la Direction Régionale des services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), sont associés autour du projet Le Labo de la Danse. Pour cette nouvelle saison, conçue en partenariat avec le TNBA c'est à la compagnie bordelaise Rêvolution et à son chorégraphe Anthony Egéa qu'a été confié le fil rouge du dispositif articulé en trois volets :

- un volet artistique, avec des interventions d'Anthony Egéa, ainsi que de 8 autres artistes chorégraphiques, au sein des établissements scolaires de Gironde,
- des stages de formation à destination des enseignants avec un atelier pratique animé par le chorégraphe,
- un parcours culturel, permettant aux enfants de ces 8 classes d'assister :
 - avec leur famille à la pré-générale des ballets Quatre Tendances/5 ou Casse-Noisette au Grand-Théâtre
 - à une répétition au TnBA du spectacle Bliss, par la Cie Rêvolution,
 - au mois de mars, à un cours du Ballet sur la scène du Grand-Théâtre.

**Le spectacle de fin de projet aura lieu samedi 20 juin à La Halle des Chartrons.
Il est réservé aux familles des enfants**



Dimanche 21 juin : place aux futurs et actuels professionnels

Le Midi musical des lauréats du Conservatoire : 12h30 – Auditorium Salle Dutilleux

Dans une atmosphère plus intimiste que celle d'une représentation, Anne-Sophie Vincent (soprano), Stéphane Victor (ténor), deux lauréats du Conservatoire de Bordeaux, accompagnés de Martine Marcuz au piano, proposent un délicieux voyage musical de 45 mn. Tarif unique de 8€ - 1€ pour les moins de 12 ans

Concert en Balade : 17h – Auditorium Salle Dutilleux

Dernier de la saison 14/15, ce concert en balade propose une programmation spéciale Fête de la Musique. Tarif unique de 8€ – 1€ pour les moins de 12 ans

Initiative à Ifs. Les jeunes élus ont réalisé une vidéo engagée

Le 15 Avril 2015



Mercredi matin, une dizaine d'élus des conseils municipaux jeunes avait rendez-vous pour un déplacement à Cherbourg, afin de participer au montage de leur vidéo.

De jeunes Ifois, issus du conseil municipal jeunes, ont réalisé une vidéo pour dénoncer les différentes formes de discriminations. Un travail qu'ils ont effectué de A à Z.

« L'idée de créer une vidéo, on l'a eue il y a plus de deux ans, après avoir vu un clip vidéo contre les inégalités, au congrès de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) », expliquent Laura et Élisabeth.

Engagées depuis de longues années dans les structures ifoises de jeunes élus, elles ont fédéré autour d'elles un groupe ouvert à tous les âges, avec d'autres ados en fin de mandat, mais aussi la relève, issue du conseil municipal enfants.

Les scènes ont été tournées à Ifs plaine. « **Le fil conducteur, c'est une personne handicapée qui assiste à des cas concrets de racisme, d'homophobie et autres discriminations** », explique Antoine, âgé d'une dizaine d'années.

Un projet au long cours qui a nécessité un gros travail : écriture des scénarios, choix des musiques, tournage et discussions techniques avec les professionnels de l'association Son'Arte. « **Aujourd'hui, nous allons dans leurs locaux, à Cherbourg, pour participer au montage et enregistrer les voix off. C'est la dernière ligne droite et on est fiers de voir bientôt ce projet aboutir** », confient les apprentis réalisateurs

Le Monde

Vote obligatoire, anticipé, dès 16 ans... Quels remèdes à l'abstention des jeunes ?

Le 16 avril 2015 Par, Claire Ané.



Les élections départementales n'ont pas changé la donne : les 18-24 ans demeurent ceux qui se sont le plus abstenus lors de ce scrutin, à hauteur de 67 % ; contre 50 % pour la moyenne des électeurs, selon un sondage Ifop à l'issue du second tour.

Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, comme bien d'autres avant lui, a proposé de rendre le vote obligatoire. Cette solution aurait le mérite de ramener les jeunes, et les autres, sur le chemin des urnes. Ce n'est pas la seule piste envisageable, et pas forcément la plus prometteuse, estime le politologue Michael Bruter.

Tour d'horizon des possibles, de leur popularité auprès des jeunes et de leur potentiel avec ce professeur de la London School of Economics, qui a conduit une vaste étude sur les jeunes et le vote pour l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), auprès de 2 000 jeunes de 15 à 25 ans.

Inciter ?

Renforcer l'éducation civique. « Celle-ci part d'un vrai problème, mais c'est une fausse solution au manque de participation. Les jeunes ne sont pas intéressés par cette éducation informative à la vie citoyenne. Ce qui marche bien, c'est l'éducation, par l'exemple : les parents qui emmènent leurs enfants au bureau de vote, qui autorisent voire encouragent ceux-ci à parler politique à la maison. »

Changer le discours en direction des jeunes. « C'est une génération déculpabilisée. Pour eux, le vote est un droit plutôt qu'un devoir. Ils ne veulent pas qu'on leur dise de voter, mais plutôt qu'on leur donne une vraie raison d'aller voter et qu'on leur donne envie. Ces jeunes témoignent, selon notre étude, non pas de désintérêt pour la vie politique, mais plutôt de frustration, avec le sentiment qu'il y a trop de mensonges et de malhonnêteté, et une ignorance des préoccupations réelles de la population. Or, s'il est difficile de lutter contre le désintérêt, on peut chercher des réponses à la frustration. »

Lire : Six idées reçues sur les jeunes et la politique

Organiser des débats politiques au lycée. « En Norvège, des débats sont organisés de façon systématique dans les lycées avant les élections, avec des représentants des organisations de jeunesse des partis. En France, c'est très tabou, avec l'idée que l'école soit neutre. Mais l'étude conduite avec l'Anacej montre que plus de 55 % des jeunes y sont favorables, parmi les 15-17 ans comme les 18-25 ans. »

Multiplier les applications d'aide au vote. « Ces sites Internet ou applis qui résument les programmes, les comparent et permettent à chacun d'identifier, en fonction de ses réponses à un questionnaire, celui qui lui correspond le mieux sont jugées utiles par 50 % des jeunes sondés. C'est une piste intéressante dans la mesure où ils indiquent accorder bien plus d'importance aux idées qu'aux personnalités politiques. »

Faire du premier vote un moment spécial. « L'étude révèle l'importance que revêt le premier vote. Nos jeunes sondés ont alors le sentiment de faire quelque chose d'important pour le pays (60 %) et pour eux (55 %), éprouvent de la fierté (49 %), voire de l'excitation (39 %). Il faudrait capitaliser sur cette expérience, faire en sorte que ce premier vote soit un moment spécial : prévoir une cérémonie, un courrier, ou plus simplement un accueil un peu particulier au bureau de vote. Donner aux jeunes le sentiment que ne pas y aller, ce serait rater quelque chose d'unique. L'enjeu est crucial : un jeune qui s'abstient aux deux scrutins qui suivent sa majorité électorale a 80 à 90 % de chances d'être abstentionniste toute sa vie. Alors que s'il vote lors de ces deux premières élections, il deviendra un participant chronique. »

Faciliter ?

Voter par Internet. « Beaucoup de gens s'y montrent favorables, y compris parmi les jeunes – mais les 15-17 ans sont plus enthousiastes que leurs aînés –, en estimant que faciliter ainsi le vote augmentera la participation. Mais des études menées dans les pays qui le pratiquent ont montré que, sur le moyen terme, le vote électronique cause une baisse de la participation et du sentiment de satisfaction et d'efficacité du vote : il s'agit au final d'une fausse bonne idée. »

Voter par correspondance. « L'expérience montre que c'est tout sauf une bonne solution. En Grande-Bretagne, nous avons constaté que, dans la tranche d'âge des 18-25 ans, ceux qui votaient par ce biais avaient deux fois plus de chances de voter aux extrêmes que ceux qui se rendaient dans un bureau de vote. »

Voter de façon anticipée. « Jugée positivement par une majorité de nos jeunes, cette solution est d'ores et déjà mise en œuvre aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, avec d'excellents résultats : la participation est meilleure, le degré de satisfaction aussi élevé que lors d'un vote le jour habituel, et cela n'a pas d'influence significative sur le résultat du vote. Ce serait d'autant plus pertinent que de nombreux jeunes sont amenés à quitter leur commune d'origine pour leurs études, tout en y restant inscrit sur les listes électorales. Faire en sorte qu'un ou deux bureaux de vote anticipé soit ouvert dans chaque ville quelques semaines avant la date du vote faciliterait considérablement leur vote, alors qu'il peut être compliqué de venir spécialement le jour du scrutin. D'autant qu'ils apprécient peu le vote par procuration. »

Voter loin de chez soi. « Prisée des jeunes, cette solution permettant de voter dans la commune de son choix est probablement plus lourde à mettre en place. »

Réformer la politique ?

Rendre le vote obligatoire. « Certes, il augmente la participation. Mais quand le vote devient un devoir plutôt qu'un droit, cela accroît la défiance envers la politique. Cela a été testé en Belgique et en Italie par le passé, mais cela risque de supprimer le symptôme du mal. Et les jeunes sondés sont une majorité à s'y opposer.

Renforcer la démocratie directe. « Cette piste est celle qui suscite la plus forte adhésion (plus de 60 % d'adhésion chez les 15-17 ans comme chez les 18-25 ans). Attention, toutefois : cela fonctionne très bien quand il s'agit de sujets qui les intéressent, comme l'Europe ou les libertés individuelles (euthanasie, mariage gay, usage du cannabis), ne nécessitant pas de connaissances techniques. En revanche, les référendums sur les institutions, bien plus répandus en France, sont moins mobilisateurs. Multiplier les consultations sur ces sujets serait donc peu efficace. »

Limiter à deux le nombre de mandats consécutifs. « Cette solution est plébiscitée par 60 % des 15-17 ans, 45 % des 18-25 ans. C'est le cumul des mandats sur la durée qui choque le plus ces générations, alors que le cumul des mandats synchrones est peu perçu. Notons que beaucoup d'Etats aux Etats-Unis interdisent d'effectuer plus de deux mandats d'affilée, ce qui assure un renouvellement de la classe politique, tandis qu'en France, seul le président de la République est concerné par cette limitation. »

Instaurer des quotas de jeunes. « Les partis s'adresseraient-ils plus aux jeunes s'ils étaient forcés d'en présenter une certaine proportion, sur le modèle des lois sur la parité en politique ? Cette sorte d'"ostracisation" séduit peu, avec seulement 30 à 40 % de soutiens parmi les jeunes interrogés dans notre enquête. »

Abaisser le droit de vote à 16 ans. « Cette solution suscite une faible adhésion, tout particulièrement chez les 18-25 ans : changer la donne pour les plus jeunes reviendrait à leur supprimer un privilège. Mais l'expérience montre que c'est une vraie solution. D'une part, diminuer l'âge de la majorité électorale augmente mécaniquement le nombre de jeunes susceptibles d'aller voter et oblige donc les politiques à s'adresser à eux.

Ensuite, à cet âge, les jeunes ont une plus grande probabilité d'aller voter qu'un peu plus vieux. Ils vivent chez leurs parents et baignent dans un environnement où le vote est connoté positivement. Or, le fait de voter dès les premiers scrutins a un effet disproportionné sur la participation électorale d'un individu. Le droit de vote à 16 ans a été mis en place avec succès en Autriche, au Brésil, en Argentine et dans plusieurs Länder allemands. Les jeunes de cet âge ont aussi été invités à participer au référendum sur l'indépendance de l'Ecosse de 2014, avec succès : 80 % des 16-18 ans ont voté à cette occasion. »

L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes veut redonner le goût du vote aux 18-25 ans

Le 17 avril 2015 par Marion Esquerré



Le vote n'est pas une question d'âge, mais de génération. Partant de là, réduire l'abstention des jeunes, toujours très supérieure la moyenne, est un enjeu important pour l'avenir du système démocratique. Dans un rapport d'enquête, l'Anacej explore les pistes pour améliorer la participation des jeunes et tord le cou par la même occasion aux préjugés négatifs sur leur attachement à la citoyenneté.

Poursuivant son action de sensibilisation sur le vote des jeunes, entamée à l'occasion de l'élection présidentielle de 2012, l'Anacej s'est intéressée à leur participation électorale et leurs relations avec les institutions politiques.

L'Anacej, 25 ans d'action pour la citoyenneté des jeunes

L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes intervient auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux pour promouvoir la citoyenneté des jeunes. Co-dirigée par des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des collectivités territoriales et des jeunes, l'Anacej a entamé son action au début des années 1990 en favorisant et accompagnant la création d'instances locales de participation des enfants et des jeunes à la vie locale.

Une enquête a été menée par le cabinet Civic Planet en 2014 au cours des élections municipales et européennes auprès de 1 800 jeunes de 16 à 25 ans. Le 15 avril 2015, l'association a présenté son dernier « Cahier de l'Anacej » qui, outre une synthèse de l'étude en question, explore des solutions susceptibles d'améliorer la participation aux élections.

« Le traitement médiatique du vote des jeunes, en particulier depuis 2012, est en complet décalage avec ce qui ressort de notre expérience auprès des élus, des acteurs associatifs et des jeunes eux-mêmes, a expliqué Mathieu Cahn, président de l'Anacej. Les jeunes ne seraient pas intéressés par la vie politique, ils seraient égoïstes, voteraient FN, etc. Les résultats de l'enquête confirment que ce sont des préjugés qui s'appuient sur des extrapolations de sondages dont les panels, déjà restrictifs en eux-mêmes, ne comptent que peu de jeunes ».

« Mensonges » et désintérêt pour la jeunesse pointés du doigt

Il est vrai que ceux-ci s'abstiennent bien plus que le reste de la population – en moyenne un différentiel de 20 points –, mais cela s'explique avant tout par de la déception. L'enquête montre en effet un profond rejet des jeunes à l'égard de l'offre et du personnel politiques.

« La vision qu'ont les jeunes du monde politique est assez terrifiante pour l'élu local que je suis. Ils parlent de malhonnêteté », a insisté Mathieu Cahn, élu à la commune et à l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'au conseil départemental du Bas-Rhin.

Selon les jeunes de 18 à 25 ans interrogés, les trois principales causes de l'abstention seraient en effet les mensonges des politiques (71%), suivie du fait que les campagnes électorales ignorent les préoccupations réelles des jeunes (45%) et en troisième lieu, la malhonnêteté des politiques. De manière générale, ils ont une appréciation du système démocratique comme de son avenir très pessimiste.

Le débat politique : un nécessaire apprentissage

« Avec notre enquête, nous explorons des pistes qui ont été soumises aux jeunes interrogés, pour essayer de les ramener vers les urnes », a expliqué Mathieu Cahn.

Trois types de solutions se présentent :

1. Celles qui visent à améliorer le système démocratique, notamment en réformant le statut de l'élu (non-cumul de mandats en nombre et sur la durée, plafonnement des revenus, etc.) ou en renforçant les outils de démocratie directe.
2. La voie complémentaire consistant à créer des cadres et dispositifs qui favoriseraient l'apprentissage du débat politique et citoyen chez les plus jeunes, notamment dans un cadre scolaire.
3. Enfin, la mise en œuvre de solutions techniques visant à faciliter l'acte du vote, particulièrement adaptées à la mobilité des jeunes : assouplissement de l'inscription sur les listes, relance des campagnes d'information à ce sujet, mise en place du vote anticipé et du vote délocalisé, etc., autant de solutions éprouvées dans d'autres pays.

Vote à 16 ans : l'auto-censure des jeunes !

Deux mesures soumises aux jeunes soulèvent toutefois l'unanimité des jeunes et de la population en général contre elles : le vote obligatoire et le vote à 16 ans.

« Sur le vote obligatoire, l'association n'a pas d'avis arrêté, a reconnu Mathieu Cahn. Moi-même, je n'y vois

pas que des avantages... En revanche, on peut être assez surpris que les jeunes rejettent le vote à 16 ans et justifient leur rejet par leur « non compétence ». C'est dire à quel point ils ont intégré le regard négatif, dénigrant, que la société porte sur eux ! »

Le vote à 16 ans est prôné par l'Anacej, tout comme il est défendu par le Forum Français pour la Jeunesse dirigé par des organisations de jeunesse depuis plus d'un an. « Les enquêtes montrent que les jeunes qui ne votent pas lors des deux premières occasions se présentent, seront très probablement des abstentionnistes chroniques, a précisé Mathieu Cahn. Il s'agit donc de favoriser leur premier vote. »

Un jeune abstentionniste sera aussi un vieil abstentionniste...

Or, à partir de 18 ans et les deux ou trois années suivantes, au cours desquelles ils sont susceptibles de voter pour la première fois, les jeunes sont souvent en situation de dé-cohabitation familiale, très mobiles et, pour une grande partie, éloignés de leur lieu d'inscription.

Ils ne sont plus dans un cadre – l'école ou la famille – propice à encourager leur participation aux scrutins. « C'est la pire période pour un premier vote », selon Mathieu Cahn. Entre 16 et 18 ans, leur situation sociale et familiale s'avère en revanche plus favorable.

Autre information rapportée dans l'étude par les spécialistes du cabinet d'étude Civic Planet, la participation électorale n'est pas une question d'âge. On ne vote pas plus parce que l'on vieillit. En revanche, de génération en génération, l'abstention croît. L'enjeu de la participation des futures générations de jeunes va donc bien au-delà de la citoyenneté de la jeunesse. C'est ce sur quoi l'Anacej espère mobiliser les responsables locaux et nationaux.



Les subventions aux associations votées

Le 02 mai 2015 par Alain Michaud



Le site du Bain des dames sera valorisé au cours de l'exercice 2015. © PHOTO A. M.

Le conseil municipal du 22 avril a adopté plusieurs décisions modificatives concernant des marchés en cours, ainsi que la réparation du sinistre de la piscine. Des autorisations pour solliciter des subventions institutionnelles, destinées aux projets en cours comme la valorisation du site du Bain des dames, ont été votées à l'unanimité.

Publicité

Lors de ce conseil, la liste des subventions accordées aux associations de la commune pour l'exercice 2015 a été communiquée. En voici le détail : L'APE école Sainte-Marthe (500 € + 500 €), l'APE des écoles publiques (1 000 €), l'APE du collège (700 €), la coopérative Marie-Curie (1 000 €), la coopérative Marcelle-Nadaud (4 550 €), l'Association bouliste (500 €), le Basket-Club de Châteauneuf (500 € + 500 €), Castel Bad'Loisirs (300 €), chasse (600 €), Cyclo Castel Plaisir (700 €), école de danse (1 400 €), gymnastique volontaire (600 €), Jogging-Club (300 €), Karaté-Club (300 €), Ouest Charente Judo (2 350 € + 2 350 €), pêche (500 €), Sport santé (300 €), Sport pour tous (500 €), Tennis-Club Castelnoisien (1 200 €), tennis de table (1 000 €), Union Cycliste Castelnoisienne

(1 500 €), Union Sportive Castelnoise football (3 000 €), UNSS (600 €), Volley-ball Castelnoise (600 €), Buggy (800 €).

Les autres subventions pour les structures associatives à caractère social et culturel sont : ADMR (4 000 €), UNPRA (660 €), Don du sang (700 €), Comité de jumelage (500 €), Union nationale des combattants (250 €), Saint-Surin Pétillon (800 €), Cœur à l'ouvrage (400 €), Four de Brioux (350 €) et Médaillés militaires (150 €). Le total des subventions représente un budget de 36 310 euros.

Les autres points. Dans les autres points portés à l'ordre du jour, dans le domaine des Affaires scolaires, l'adhésion de la commune à l'Association nationale du conseil d'enfants et de jeunes (ANACEJ) a été adoptée.

La commune a aussi adhéré au programme national nutrition-santé. La ville de Châteauneuf a été retenue comme ville pilote expérimentale du dispositif Sport sur ordonnance. Une date est déjà retenue pour le vendredi 11 septembre prochain à la salle des fêtes. Il y aura les portes ouvertes des clubs sportifs le lendemain.

Dans les questions diverses, un débat s'est engagé sur l'incompatibilité entre le tabagisme et le sport. Une affaire à suivre, sans aucun doute.

Arras : le conseil des jeunes dans la cour des grands

Le 22 mai 2015

Mercredi soir, le conseil des jeunes a été installé pour le mandat 2015-2017. Il compte vingt-six membres. Pour la première séance, les jeunes élus en herbe ont siégé dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Comme les grands.



« Comme vous le voyez, il existe des passerelles entre le conseil des jeunes et le conseil municipal. Il y a quelques années, Lucie Lambert était parmi vous. Aujourd'hui, elle est conseillère à la vie étudiante », sourit Frédéric Leturque. Un maire qui a voulu mettre à l'aise les adolescents dans le cadre, un peu intimidant pour eux, de la salle du conseil à l'hôtel de ville. «Le lieu où s'exerce la démocratie. »

Le conseil des jeunes existe depuis 1996 et renouvelle ses membres tous les deux ans. Il se veut un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de l'engagement. Afin de permettre aux jeunes d'apprendre à se décider, à mener un projet (concert, tournoi sportif, actions en faveur des plus démunis...). Les nouveaux élus, issus des collèges privés et publics, et les membres d'honneur ont été présentés. Un vote à la majorité a eu lieu pour les huit derniers postes à pourvoir.



Tanguy Vaast, qui représente la ville d'Arras, avec l'adjoint à la cohésion sociale Jean-Pierre Ferri, à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), leur a présenté les grandes lignes. La prochaine réunion du conseil jeunes est prévue dès jeudi à l'Office culturel. Ils évoqueront les manifestations pour la jeunesse dans le cadre de la fête de la Musique du dimanche 21 juin. Leur prochain « gros » dossier sera la rédaction d'une nouvelle édition pour la charte Arras ville des enfants avec l'UNICEF.

Le conseil a une page sur www.facebook.com/cdjarras

Pourquoi êtes-vous au conseil jeune et suivez-vous la politique?



1. Habibatou Kaba, 16 ans, du lycée Gambetta

« Je veux mieux connaître ma ville et faire des rencontres pour partager nos problèmes. Je suis davantage l'économie et le social que la politique. J'ai suivi quand même la polémique autour des Le Pen. Mais j'admire beaucoup Barack et Michelle Obama. J'aimerais qu'en France, on ait aussi un président moderne comme lui. Nos hommes politiques français ne sont pas ouverts sur le monde. »

2. Émelyne Godefroy, 15 ans, du lycée Baudimont

« Je suis dans mon deuxième mandat au conseil jeunes d'Arras. J'ai voulu continuer car j'ai aimé participer à des événements culturels. Je voulais m'impliquer dans la vie locale. C'est très important pour moi de représenter les jeunes arrageois. Je suis l'actualité mais la politique ne me passionne pas plus que ça ! Je n'admire pas spécialement de personnalités politiques. »

3. Alexandre Leturque, 13 ans, du collège les Louez-Dieu

« Je souhaite aider les jeunes à mieux vivre dans leur ville. J'aimerais bien que les jeunes s'investissent davantage dans la vie locale. Frédéric Leturque est mon cousin. Est-ce un bon maire? Bien sûr que oui! La politique m'intéresse moyennement. Le fait qu'il soit maire ne m'a pas poussé à entrer dans le conseil des jeunes. Je le souhaitais déjà avant. »

«Les jeunes attendent autre chose de leurs élus»

Le 06 jui 2015



De g. à dr. : André Mellinger, Mathieu Cahn, Guillaume Baldy, Christophe Dansac, Olivier Drouard-Pascarel.

Mercredi 3 juin, se déroulait à l'IUT de Figeac, l'assemblée générale de l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes), présidée par Mathieu Cahn, adjoint au maire et vice-président de la communauté urbaine de Strasbourg.

«L'Anacej, expliquait-il, ce sont 25 ans d'existence, plus de 400 collectivités locales et neuf fédérations d'éducation populaire. Au-delà des réalisations de ces conseils jeunes, nous avons un rôle de réflexion. Car il n'est pas seulement question de politique des jeunes, mais de politique tout court. Nous avons fait une étude sur 1 800 jeunes, après les élections de 2012 sur leur rapport à la politique. Et l'on s'aperçoit qu'ils ne sont pas forcément désengagés, mais très déçus. Les jeunes attendent autres chose de leurs élus. Nous devons aller dans leur sens, mener des réflexions, et travailler dans l'actualité avec les instances locales.»

À l'issue de l'assemblée, avait lieu la remise des prix Anacej des jeunes citoyens, dans les différentes catégories, en présence d'André Mellinger et de Guillaume Baldy, vice-président de l'association.

Au palmarès, on relève les noms de Longueau (80), Voisins-le-Bretonneux (78), Guyancourt (78), Lille, Strasbourg, les conseils départementaux des jeunes de Vendée, du Tarn, et les conseils régionaux des jeunes de Paris et de Lorraine. Le grand prix allant au CMJ de Pau pour son projet contre le harcèlement intitulé «Et toi, t'es qui ? ».



Guyancourt - Voisins : les conseils des jeunes honorés

Le 14 jui 2015



Guyancourt. Le conseil municipal des jeunes de Guyancourt a été récompensé pour sa carte de la ville. (DR.)

Les conseils municipaux des jeunes de Guyancourt et de Voisins-le-Bretonneux ont été récompensés par l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) lors de la remise des Prix des Jeunes Citoyens 2015, organisée à Figeac (Lot). Ces Prix, mis en place depuis 2011, ont pour objectif la valorisation des jeunes et de leurs actions, menées dans les villes.

Le CME de Guyancourt a été honoré dans la catégorie « communes moyennes » pour avoir revisité la carte de la commune afin de l'adapter aux plus jeunes. Largement diffusée, elle est utilisée par les enseignants. Le CME de Voisins a reçu un prix « coup de cœur » pour une collecte de jouets organisée en faveur d'un orphelinat en Jordanie.

Des promoteurs binationaux invités à Boumerdès

L'investissement à l'ordre du jour

le 28.05.15 par Omar Arbane



Les hôtes de Boumerdès ont débattu des...

Des rencontres sont organisées pour encourager l'implantation en Algérie de projets d'investissement portés par des binationaux.

La volonté d'investissement et de partenariat existe. Ce qui nous manque, ce sont les espaces de rencontre et de concertation, un cadre pour canaliser les énergies». Tel est le constat fait par de nombreux jeunes entrepreneurs algériens et franco-algériens lors d'une série de rencontres qui ont eu lieu du 23 au 25 mai au complexe Le Rocher, à Boumerdès. Ce regroupement, le premier du genre à l'échelle nationale, a été organisé par l'Association nationale des échanges entre jeunes (ANEJ) et en collaboration avec l'association Maison de l'Algérie qui active en France.

Cette initiative a été une opportunité pour échanger les expériences des uns et des autres et détecter les chances de partenariat entre porteurs de projets des jeunes deux rives de la Méditerranée. L'ANEJ fait état de 1900 porteurs de projets détectés, dont 300 ont été accompagnés par l'association. Mais seulement 30 projets ont bénéficié de financement.

Les intervenants n'ont pas manqué de relever les nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés. Du côté algérien, les promoteurs ont déploré le manque d'accompagnement et la complexité des démarches administratives pour concrétiser leurs projets sur le terrain. «Les décisions portant l'octroi d'un quota de 20% des projets d'opérateurs publics aux micro-entreprises de jeunes ne sont pas appliquées», a précisé le président de l'Anej, M.Sahel.

Pour les binationaux, les problèmes ne résident pas en haut lieu, mais au niveau des services administratifs locaux devant œuvrer pour la promotion des investissements. Ismaïl Chaoua, PDG du groupe I.Net spécialisé dans le nettoyage industriel et la production des produits de nettoyage biodégradables, affirme avoir frappé à toutes les portes pour s'installer en Algérie. En vain. «Notre groupe emploie plus de 200 personnes en France. Nous exportons vers les pays du Maghreb. J'ai voulu réaliser une unité de fabrication en Algérie pour y créer des postes d'emploi, de la richesse et faire profiter mes concitoyens du savoir-faire acquis dans le domaine.

Malheureusement, les démarches n'étaient pas faciles. En 2013, j'ai tenté de m'installer dans l'Est algérien, à Annaba, mais on a eu beaucoup de difficultés avec les autorités locales. Finalement, le projet est tombé à l'eau car toutes les portes étaient fermées devant nous», regrette le promoteur. Face à ces contraintes, Ali Sahel se dit prêt, à travers l'association ANEJ, à accompagner les jeunes binationaux qui veulent venir investir en Algérie. «On veut bien connaître leurs préoccupations et être leurs interlocuteurs vis-à-vis des autorités», assure-t-il.

Cependant, la bonne volonté ne suffit pas. «La décentralisation de la décision dans le secteur de l'investissement n'est pas encore à l'ordre du jour. Il reste des réticences et des réserves. D'ici là, nous souhaitons être un facilitateur pour les investisseurs binationaux», dira le président de l'ANEJ, estimant que rien n'est encore entrepris pour inciter la diaspora à venir investir en Algérie.



LUTTE CONTRE LE SIDA

Médecins sans Frontières s'implique

Le 09 mai 2015 par Farida H.



Selon un communiqué de presse diffusé par AnisS, les travaux d'un atelier de formation sur le « monitoring des données » Organisé par l'Association AnisS de lutte contre les IST/Sida et de promotion de la santé avec le partenariat de « Médecins sans Frontières » et l'appui du Centre de Référence de prise en charge des IST/Sida de Annaba, ont été clôturés à la fin de ce week-end. Outre la présence des spécialistes du centre de référence, l'atelier tenu dans les locaux de ce dernier situés au CHU Dorban, a été animé par le Dr. Elisabeth Poulet, épidémiologiste à Epicentre, organisme référence en la matière, basé à Paris. L'objectif était la mise en place d'un système de suivi des données relatives aux interventions liées au VIH tenant en compte le continuum allant de la sensibilisation à la prise en charge. Pour M. Nacereddine Merzoug, Président d'AnisS : « Un tel système permettra un meilleur suivi -évaluation des activités menées sur le terrain et nous donnera une meilleure idée sur l'accès des personnes dépistées aux services liés au VIH dont ils ont besoin. Un meilleur suivi-évaluation de nos activités nous donnera également une idée plus précise sur notre contribution à l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique National 2013- 2015». Auparavant, c'est un atelier relatif à la mise en œuvre des stratégies communautaires dans la réponse au VIH/Sida qui a été organisé au niveau du siège d'AnisS. La rencontre facilitée par Mme. Yasmine Al Kourdi, référent promotion de la santé à « Médecins sans frontières », a réuni des leaders issus des groupes les plus exposés au VIH/Sida (Usagers de drogues, homosexuels, travailleuses du sexe, migrants) et ce en addition aux médiateurs associatifs et aux personnes vivant avec le VIH. Une réactualisation de la cartographie des sites de vie et de fréquentation de ces groupes difficiles à atteindre ainsi qu'une mise à jour de leurs besoins sanitaires prioritaires ont été dressées à l'occasion.

« Le diagnostic élaboré et les données recueillies lors de l'atelier permettront à AnisS de conduire des interventions plus adaptées et donc plus efficaces auprès des populations cible » précisera M. Merzoug. Pour rappel, ces ateliers entrent dans le cadre d'un projet entamé depuis plusieurs mois par AnisS avec le partenariat de « Médecins Sans Frontières » et l'appui du Centre de Référence de la Prise en Charge des IST/Sida. Le projet qui vise à renforcer les interventions liées au VIH/Sida auprès des personnes issues des groupes exposés, dans une approche communautaire, épouse les orientations du Plan Stratégique National sur le Sida 2013-2015 à travers notamment le renforcement des interventions associatives liées au VIH/Sida auprès des personnes issues des groupes les plus exposés, d'une part, et l'instauration d'un continuum pluridisciplinaire allant de la sensibilisation à la prise en charge pour ces publics cibles, d'autre part.

40% des migrants sont victimes de discrimination

Le 13 mai 2015 par A. S. Yasmine



Les associations dénoncent la discrimination dont sont victimes...

Une journée de réflexion sur l'accès aux soins pour les migrants en Algérie organisée par l'Association de Protection Contre le Sida (APCS) s'est tenue, jeudi, à l'hôtel El Houna.

Cette journée a été marquée par la participation des Médecins Du Monde (MDM) et de nombreuses personnalités du monde associatif. «C'est une journée où l'on ambitionne de faire un arrêt sur image, pour voir quel est le regard de certaines institutions et associations sur la migration. La santé est un bien précieux pour tous les êtres humains», nous confiera le président de l'APCS, M. Tadjeddine.

Des statistiques établies sur les villes d'Alger et d'Oran, pour la période allant de décembre 2012 à janvier 2013, révèlent que la migration est principalement due à des raisons économiques à hauteur de 34,4% des cas. 57% des migrants sont originaires de pays dont la situation est précaire, 66,2% sont accompagnés de leurs enfants et 45% sont sans emploi. La majorité des migrants parviennent à rejoindre le pays par route, soit un taux de 90,9%. 49% d'entre eux ont été, à un moment ou un autre, confrontés à la violence et 61% aux insultes et menaces. 40% des migrants ont été victimes de discrimination pour l'accès aux soins et enfin 26% ont carrément été interdits d'accès aux structures de soins. La grande majorité des migrants viennent de l'Afrique de l'ouest et du Cameroun. «Les migrants ont droit aux soins, à l'éducation, à la dignité, au logement et au travail. La loi leur accorde le droit de résider sur le territoire national, ils ouvrent droit à tous les besoins comme n'importe quel citoyen algérien, et même ceux en situation irrégulière.

On doit leur venir en aide», insistera le président de l'APCS. Une jeune femme camerounaise âgée de 33 ans installée à Oran depuis 3 ans nous dira: «Pendant ma grossesse, mon médecin privé m'a recommandé d'aller accoucher dans une clinique. Une fois arrivée, on a refusé de me prendre en charge sous le prétexte qu'il n'y avait plus de sage-femme. Je me sentais seule et délaissée. Je souffrais depuis deux jours». Le président de l'APCS insistera: «En tant que médecin, cela me chagrine d'entendre ce genre de témoignage, personnellement, je m'occupe de tous les patients peu importe leur nationalité, leur religion ou leur couleur.

L'individu reste un être humain avant tout». «Les migrants ont droit aux soins comme n'importe quel citoyen algérien. Ils sont les bienvenus dans nos services», dira le représentant du CHUO. Mme Charlotte Debussy, coordinatrice générale des médecins du monde en Algérie nous dira pour sa part : «On travaille en Algérie particulièrement sur Alger et Oran pour favoriser l'accès à la santé pour les migrants en situation régulière ou irrégulière.

Nous faisons un travail auprès des communautés pour les informer de leurs droits et pour les accompagner éventuellement vers les centres de santé. Pour que l'accès aux soins soit quelque chose d'acquis sur le long terme».

Hazebrouck : des Flamands partent ce dimanche pour un chantier interculturel

Le 27 juin 2015, Par V. BARANEK (CLP)

Jeudi matin, s'est tenue la dernière réunion de préparation du chantier écologique interculturel organisé par la mission locale, en partenariat avec le centre d'éducation et de formation interculturelle rencontre (CEFIR).



Ce chantier, qui se déroulera à Cologne en Allemagne à partir de ce dimanche et jusqu'au 12 juillet, regroupera trente jeunes Français, Allemands et Polonais. Les jeunes de Flandre intérieure ont été repérés par la mission locale. En amont du chantier, les jeunes s'y préparent à travers des activités au cours desquelles ils apprennent à se connaître et échangent quelques mots allemands et polonais pour faciliter la communication.

Au cours du chantier, les jeunes construiront une éolienne, une douche solaire et une cabane à insectes. Ils seront accompagnés par deux éducateurs de la ville. Le chantier, d'un coût de 50 000 €, a été financé par l'Europe et cofinancé par le Département.

« Ce chantier va leur permettre de travailler sur leur projet professionnel et leur savoir-être », explique Charlotte Meurillon, conseillère en insertion professionnelle. L'objectif est aussi que ces jeunes prennent conscience des enjeux écologiques et environnementaux. « Il s'agit de donner une chance à ces jeunes non diplômés d'aller voir ce qui se passe à l'étranger, ce qui est habituellement accordé aux jeunes diplômés », déclare Hakim Chafchaf, directeur de la mission locale. Les motivations des jeunes sont multiples, Cédric est intéressé par le travail en équipe, Alexandre souhaite découvrir un nouveau pays, Tiffany de nouveaux paysages, Élisabeth parle de culture, d'histoire et d'architecture.

BAFA : l'animation, entre job d'été et vocation

Le 05.05.2015 par Hélène Pommier



Formation BAFA - Eric ROGER

Les congés scolaires sont le moment idéal pour se former à devenir animateur de "colo" ou de centre aéré. Ils sont actuellement des dizaines de stagiaires en Limousin.

Parce que, comme Dorian, ils aiment « s'occuper d'enfants ». Ou, comme Alexis et Sabrina, parce qu'ils ont tellement de bons souvenirs de leurs séjours en colonies de vacances ou centres aérés qu'ils ont envie de « passer de l'autre côté », de « garder un pied dans cette ambiance », et de « perpétuer la tradition ». Pendant une semaine, et jusqu'à samedi, 28 jeunes font leurs premiers pas dans l'animation au lycée Suzanne-Valadon de Limoges, en suivant le stage de base du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs). Chaque année, ils sont plus de 400, dans la région, à décrocher ce diplôme.

« Il y a beaucoup d'abandons »

Durant ces congés de printemps, une vingtaine de formations sont proposées par sept organismes (*) sur l'ensemble du Limousin, dont l'association des CEMÉA (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active). Des formations riches, intensives, où les apprentis encadrants apprennent pêle-mêle des notions sur le développement psychologique et moteur de l'enfant, les règles de la vie en collectivité, la gestion du quotidien et de la sécurité, l'organisation d'activités manuelles, ludiques ... : de 9 heures à 18 h 30 en demi-pension (avec des veillées), et jusqu'à 22 heures en pension complète. Un rythme dense, souvent fatigant, qui relève de l'engagement.

« Aux CEMÉA, on forme plus de 200 stagiaires par an, mais a priori près de la moitié n'irait pas au bout des trois sessions de formation nécessaires à l'obtention du BAFA. Il y a beaucoup d'abandons », explique Rémi Audot, salarié de l'association et responsable de la formation à Valadon, aux côtés de quatre autres personnes, « bénévoles et militantes ».

« Les personnes âgées ou les homosexuels n'ont pas les mêmes facilités que les autres, constate Gisèle de Failly, fondatrice des CEMÉA. Nous sommes tous « responsables », « victimes » et « utilisateurs » des stéréotypes ».

« Des valeurs éducatives »

Car le BAFA, ce n'est pas qu'un simple job d'été. « C'est du volontariat, poursuit Rémi Audot, qui exige une implication, une participation à la vie de groupe. On insiste beaucoup sur le fait que ce qu'on vient y chercher, c'est du sens, des valeurs éducatives... » Et pas un salaire mirobolant : « globalement c'est 25 € par jour, même si certaines collectivités sont plus généreuses. C'est plutôt une indemnisation ».

Les stagiaires ne sont pas forcément découragés par l'aspect pécunier – « si j'étais motivé par l'argent, je travaillerais dans un fast-food, un supermarché », nous confie Dorian –, mais ils réalisent parfois qu'ils ne sont tout simplement pas fait pour encadrer des enfants, ont du mal à trouver un terrain de stage et ne vont donc pas jusqu'au bout. « En général, les titulaires du BAFA exercent pendant deux ou trois ans, selon Rémi Audot. Pour ceux qui poursuivent, ça devient une vocation et ils chercheront un métier en adéquation. »

Au lycée Valadon, Alexis, Gabrielle et Théo n'en sont pas encore là. Mais Diaoumba espère que l'expérience la confortera dans son choix de devenir puéricultrice ; et Sabrina qu'elle permettra à des enfants de passer des mercredis et des vacances sans s'ennuyer.

(*) Parmi lesquels : le CAC de Panazol, les CEMÉA, Familles rurales, UFVC, Ufolim, EEDF et IFAC 82.



Pour l'égalité de l'accès aux droits, contre le rejet de l'Autre

Le 21 mai 2015, par Le Collectif 44

Le Collectif 44 Et maintenant Pour un avenir solidaire s'est mis en place sur le thème Vivre ensemble, libres, égaux et solidaires à la suite de la manifestation du 10 janvier à Nantes consécutive aux attentats contre Charlie-Hebdo et l'hyper-casher.

Le Collectif s'exprime au regard de l'actualité. L'Europe ne conduit pas une politique répondant à la réalité des migrations originaires des pays du sud et de l'est de la Méditerranée et aux droits des migrants. L'État, de même que des collectivités territoriales ne conduisent pas une politique permettant l'égalité d'accès aux droits communs pour les Roms, originaire de l'est de l'Union européenne et donc citoyens européens. Or, toutes les personnes doivent avoir droit au travail, au logement, à l'éducation et à la santé.

Lors de l'expulsion récente de bidonvilles habités par la population rom, on a vu des personnes, y compris des élus, autres que la force publique, s'arroger le droit de filtrer l'accès à des communes et donc de porter atteinte à la liberté de circulation d'autres personnes ; ce n'est pas acceptable.

A l'opposé des thèses qui veulent nous faire croire que l'étranger est un problème, nous disons que l'autre d'où qu'il vienne est une chance. Les personnes étrangères apportent plus d'initiatives, de développement et de richesses qu'elles ne coûtent à la société.

Nous demandons la mise en place d'une politique qui respecte la dignité humaine, de mécanismes d'accueil des personnes migrantes sur la base de la solidarité entre États membres au niveau de l'Europe, entre communes au niveau de la métropole nantaise.

Le Collectif 44 Et maintenant Pour un avenir solidaire avec les organisations : Artisans du Monde, Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev), Association départementale des Francas de Loire-Atlantique, Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa), Cercle Condorcet, Ligue Contre le racisme et l'Antisémitisme (Licra), Ligue des droits de l'Homme (Ldh), Ligue de l'enseignement-Fédération des Amicales Laïques (Fal44), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (Mrap), .



DAGANA : les éleveurs vantent les mérites du projet ASSTEL.

Samedi 25 Avril 2015 - 22:21, par Le Collectif 44

Le Projet d'Accès aux services et structuration des éleveurs laitiers (ASSTEL) suscite une forte adhésion de la part des acteurs de ce secteur qui, au cours de la cinquième réunion du comité de pilotage de ce programme, vendredi à Richard TOLL, ont fortement plébiscité les actions menées par le GRET dans le cadre de la professionnalisation des fermiers locaux.



Dans l'enclos d'un éleveur de Dagana

“Le projet a résolu le problème persistant du fourrager, en réduisant de manière importante le cout du transport des cannes qui est passé de 100.000 FCFA à 35.000 FCFA. ASSTEL a contribué de manière significative à la sédentarisation des éleveurs qui, depuis son démarrage ont mis fin à la transhumance incessante”, a indiqué Abou Idrissa SOW, président du cadre de concertation du département de Dagana.

“Grâce à la relation dynamique entretenue avec la Laiterie du Berger (Ldb), nous sommes rémunérés à la fin de chaque mois”, a-t-il ajouté en indiquant que l'organisation de ce secteur jadis informel a permis d'améliorer les conditions de vie des éleveurs.

“Aujourd'hui, nos enfants ont le temps d'aller à l'école, les nous ont aussi la possibilité de voter en période d'élection parce que nous sommes sur place et nous avons les possibilités de le faire », a souligné M. SOW.

Dans le cadre du projet ASSTEL, un appui à la production fourragère est conduit avec les éleveurs producteurs de lait. La production de riz fourrager, espèce bien adaptée dans la zone d'intervention, constitue une alternative pour favoriser l'autonomie fourragère des exploitations et limiter le recours aux aliments concentrés dont le prix est très élevé et impacte de manière trop importante sur le revenu du lait.



Des agents du GRET dans la concession d'Ousmane Mody BA

Au nom de Khalifa Ababacar NDAO, président du Conseil département de Dagana, Ibrahima SALL qui présidait cette rencontre du comité (composé d'autorités administratives, collectivités locales, populations pastorales, projets et services d'appui technique et opérateurs économiques), a magnifié les actions structurantes entreprises par la Région Midi-Midi-Pyrénées, en faisant part de la gratitude des populations de cette localité à l'endroit de cette collectivité française.

Les élus de Midi-Pyrénées en visite dans la région ont salué la belle dynamique engagée entre les acteurs du secteur autour du GRET, en réitérant le grand attachement que cette région nourrit à l'endroit du Conseil départemental.

« Les retombées positives générées par le Projet ASSTEL sont multiples. Le programme a facilité aux éleveurs la gestion de leur troupeau. Il a permis de renforcer et moderniser nos connaissances dans ce domaine à travers des séances d'information et de sensibilisation », a témoigné Ousmane Mody BA, président de l'Association pour la promotion de l'élevage en savane et au Sahel (APESS) pour la région de Saint-Louis.

« Je n'ai jamais élevé plus de 25 bœufs dans mon enclos. Aujourd'hui, j'administre un espace de plus de 150 têtes. ASSTEL m'a donné cette opportunité », a-t-il précisé, en magnifiant la disponibilité des agents du GRET.

Lancé le 21 janvier 2014, le cadre de concertation des acteurs de l'élevage bovin s'inscrit dans le pilier gouvernance et communication vise le renforcement durable de la production laitière dans le département de Dagana passe par un dialogue pluriacteur régulier et producteur de valeur en vue de l'établissement d'une vision et d'objectifs communs entre les familles d'acteurs concernés par le sous-secteur de l'élevage bovin afin de résoudre les difficultés de production vécues par les familles pastorales.



Le Président du GRET et le Président du Conseil départemental de Dagana

Pour Pierre JACQUEMOT, le président du GRET, les résultats satisfaisants enregistrés par le projet sont à consolider et les engagements pour la poursuite du projet sont réels.

Asstel est un projet du Conseil départemental de Dagana, mis en œuvre par le Gret (chef de file), Asodia, GIC Dagana et la Laiterie du Berger. Les financements qui soutiennent le projet proviennent de l'Agence française de Développement (AFD), de la coopération décentralisée Région Midi Pyrénées – Conseil régional départemental de Dagana, de la Principauté de Monaco, de la Fondation de France et du Comité français pour la Solidarité internationale (CFSI). Le projet a débuté le 1er octobre 2012 et se déroule sur 39 mois jusqu'au 31 décembre 2015.

Il a pour finalité l'amélioration des conditions de vie des familles pastorales et agropastorales par la valorisation du potentiel laitier au travers de l'accès à des services.

Le programme s'appuie sur quatre piliers que sont le développement des services d'appui à la production notamment l'alimentation et la santé, la structuration des éleveurs autour de la gestion de ces services, la gouvernance et la communication et enfin le renforcement des savoir-faire en production laitière.



Forum Jeunesse en Tunisie

Le 22 avril 2015.

L'Institut français de Tunis accueillera dans ses nouveaux locaux la cinquième édition du Forum Jeunesse. Cet évènement devrait réunir plus de 300 jeunes et organisations de la société civile du pourtour méditerranéen autour du thème du Développement durable.

Riche de l'expérience des 4 éditions précédentes, le Forum Jeunesse revient en 2015 à Tunis les 1, 2 et 3 mai. Cet évènement est l'occasion de rassembler plus de 300 jeunes de Tunisie, du bassin méditerranéen et d'Afrique subsaharienne pour débattre et construire ensemble des projets pour la Tunisie de demain, ouverte sur l'espace méditerranéen. Ces jeunes seront accompagnés par des experts, représentants d'associations internationales, et de partenaires techniques et financiers.

Cette année, le développement durable sera à l'honneur. Cette thématique sera déclinée en ateliers de travail, qui constitueront le socle du Forum ; c'est là que les jeunes échangeront et partageront leurs expériences. Ils y construiront leurs projets collectivement, avec l'apport d'intervenants, spécialistes des thématiques abordées. En parallèle, des table-rondes seront organisées pour enrichir ces ateliers, par des débats autour de sujets d'actualité qui continuent de mobiliser la société civile dans son ensemble et la jeunesse en particulier.

Afin de favoriser la mise en réseau et la valorisation des projets portés par la société civile tunisienne, ce forum sera l'occasion d'un village associatif et de soirées festives.

Les 1, 2 et 3 mai dans les nouveaux locaux de l'Institut Français de Tunisie, ancien lycée Carnot, lieu fort en histoire et en symboles. L'organisation dans le centre-ville fera du Forum un évènement ouvert à un large public.

Les informations sont disponibles sur le site de l'Institut français de Tunisie : <http://www.institutfrançais-tunisie.com/>

Cités unies France appelle à la solidarité avec Kobané

Le 24.04.2015, par Martine Kis.



Cités unies France crée un fonds de solidarité avec Kobané, afin d'aider à la reconstruction de cette ville syrienne et au retour de ses habitants.

Cités unies France (CUF) lance « un appel solennel » à la solidarité en direction de Kobané. Cette ville syrienne a été le lieu d'affrontement entre kurdes et djihadistes de Daesh entre septembre et novembre 2014.

Cible de 700 frappes aériennes de la coalition internationale, en concertation avec les combattants kurdes, elle est aujourd'hui à 70% en ruine. Sur les 525 000 habitants du canton de Kobané, près de 200 000 ont fui en Turquie. 70 000, habitants la ville même, tentent de revenir.

Reconstruire

Le 26 mars, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg recevait le maire de Kobané, Mustapha Abdi, qui décrivait la situation désespérée de la ville. Pour la reprise d'une vie normale, il faut reconstruire la ville et rétablir l'eau, l'assainissement et l'électricité. Les explosifs et bombes non explosés doivent être retirés. Un couloir humanitaire doit être ouvert avec la Turquie

Roland Ries, président de Cités unies France (CUF), présent à cette séance, a souhaité que cette association mette en œuvre une action collective des collectivités territoriales françaises. L'ouverture d'un fonds de soli-

darité avec Kobané a été décidée. La gestion de ce fonds se fera par un comité conjoint des donateurs. Les projets de reconstruction en partenariat avec Kobané seront ainsi définis et validés par ce comité. CUF veillera à ce que cette initiative s'intègre dans une action concertée plus vaste.

Pour participer à cette initiative, contacter : Simoné Gioveti (E-mail : s.gioveti@cites-unies-France.org / Tel. : 01 53 41 81 87) ou Lucie Allex-Billaud (E-Mail : l.allexbillaud@cites-unies-France.org / Tel : 01 53 41 81 85).



En 2014, pas moins de 6151 enfants ont fait l'objet de divers types de maltraitance.

Le 28.04.2015 par Wahiba Ouakli

La violence contre les enfants ne s'estompe pas. Selon le rapport de la Dgsn, plus de 1200 enfants ont été victimes de violences multiformes.

En 2014, pas moins de 6151 enfants ont fait l'objet de divers types de maltraitance, dont 3533 physiques, suivies de sévices sexuels (1663), a fait savoir Me Messouadène, chargée du Bureau national de la protection de l'enfance et de la délinquance juvénile. Assurant que la proportion de ce «phénomène est plus importante qu'on ne le croit». Et pour cause, au premier trimestre 2015 vient s'ajouter l'enlèvement de 20 enfants et le décès de six autres, suite à des coups et blessures.

Devant l'ampleur de ce phénomène, l'action menée par l'Unicef, à travers la relance de la campagne de sensibilisation, est confrontée au plus grand obstacle qui demeure: le silence de certains parents, notamment dans les affaires d'agressions sexuelles.

D'autre part, la représentante de la Dgsn insiste sur l'importance de continuer ce combat, surtout que les statistiques dénotent qu'il ne se passe pas un jour sans que ses services ne soient alertés d'un cas de violence contre un enfant aux quatre coins du pays.

Par ailleurs, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a relancé hier, à Alger, la campagne de sensibilisation nationale sur les violences faites aux enfants, en vue d'attirer l'attention sur l'ampleur et la gravité de ce phénomène.

Lancée la première fois en 2013, en partenariat avec divers intervenants, la campagne se décline sous le slogan «Enfance, zéro violence, zéro silence» et implique divers acteurs institutionnels et représentants de la société civile. Il s'agit du Centre d'information et de documentation des droits des femmes et de l'enfant (Ciddef), du réseau Nada de protection des enfants, du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, de la direction générale de la Sûreté nationale (Dgsn), du réseau Wassila et la Fédération algérienne des personnes handicapées (Faph).

«En relançant cette campagne, il s'agissait de faire en sorte que la violence cesse et qu'elle soit dite lorsqu'elle se produit, car le silence a un coût social dramatique», a indiqué le représentant de l'Unicef en Algérie, Thomas Davin. Tout en relevant le caractère «sociétal» du phénomène et sa dimension «mondiale», il a énuméré les types de violences ciblant l'enfance (domestiques, sexuelles, psychologiques) et celles touchant les enfants porteurs de handicap. «Il s'agit surtout de rendre l'invisible visible en parlant de ce problème», a indiqué, de son côté la présidente du Ciddef, Mme Nadia Ait-Zai, qualifiant cette campagne d'action d'éducation visant à «faire changer les comportements et qui ne doit pas s'arrêter à mi-chemin».

Le président du réseau Nada, Abderrahmane Arrar, s'est félicité, quant à lui, de «l'avancée» enregistrée en matière juridique pour une «meilleure protection» de l'enfance à travers la présentation prochaine au Parlement d'une loi dans ce sens. «Il est, néanmoins, impératif de donner une autre réponse à ce phénomène en mettant en application ce dispositif juridique de manière concrète et en améliorant les conditions de vie et l'environnement familial de l'enfant», a-t-il poursuivi. M.Arrar a rappelé, par ailleurs, la mise en place par son organisation d'un numéro vert (30 33) au profit des enfants violentés, joignable depuis un réseau fixe en attendant qu'il le soit depuis un téléphone mobile.

La représentante du réseau Wassila, Mme Fadhila Chitour, a déploré, quant à elle, le «déficit» enregistré en matière de système de protection de cette catégorie vulnérable de la société, de même que les «lacunes» dans le domaine de la formation des acteurs impliqués dans la prise en charge des enfants maltraités.

Jacqueline Mas-Legée, décorée

le 30/05/2015, Propos recueillis par Viktória Telek



C'est une distinction bien méritée qui a été remise à Jacqueline Mas-Legée à l'occasion de l'assemblée générale de l'Amopa 65, présidée par M. Le François./Photo DDM.

Bien connue à Bagnères-de-Bigorre où elle a été professeur de lettres classiques au lycée Victor-Duruy pendant plus de trente ans, Jacqueline Mas-Legée a été décorée des Palmes académiques. Retour sur sa carrière.

Après de brillantes études, littéraires et scientifiques, dans les plus grands lycées parisiens (Victor-Hugo, Fénelon et Henri-IV), cette lauréate au concours général d'allemand poursuit ses études à la Sorbonne pour devenir professeur de lettres.

Spécialiste de grec, elle obtint, avec la mention très bien et félicitations du jury, une thèse de philosophie consacrée à Jean Chrysostome qui l'avait séduite par son engagement politique et social contre la pauvreté et sa liberté de parole.

Sa passion de la musique l'a conduite à des études de saxophone au conservatoire de Toulouse, lui valant la médaille d'or en option «musique et littérature», puis à l'Harmonie bagnéraise.

Dès son premier poste à la Réunion, elle a misé sur une pédagogie active adaptée à l'écoute de ses élèves,

se consacrant à leur faire découvrir la vie non seulement par l'étude de beaux textes mais aussi par diverses activités (sorties culturelles, théâtre, voyages...). Sa volonté de ne jamais séparer le monde des études et la vie l'a aussi guidée au Greta et, aujourd'hui encore, auprès des enfants malades hospitalisés.

à la retraite, elle s'engagea bénévolement au GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières) pour la défense de la langue et de la culture française dans des pays particulièrement difficiles tels que l'Ukraine, le Soudan ou l'Arménie, où elle participa à la réforme du système éducatif.

Au Tchad, aux côtés de Médecins du monde, elle travailla avec le ministère de la Justice pour faire évoluer le droit des filles mineures.

Convaincue de l'enrichissement mutuel des jeunes par les échanges scolaires entre pays européens, elle participa activement à l'association de jumelage Bagnères-Tutzing.

Élue conseillère municipale à Gerde, elle se consacra à la défense de l'école, créa le bibliobus puis assura la permanence du Planning familial.

Ainsi, réussit-elle, non sans mal, à concilier sa vie professionnelle, sa vie de citoyenne et sa vie de mère de famille.

Des remerciements à tous

«Dans la vie, on ne se construit pas tout seul et je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidée à devenir la femme que je suis. Tout d'abord mes parents, qui m'ont appris cet amour de l'école, de la connaissance, du travail désintéressé mais aussi l'attention aux autres, le respect de la nature et de l'écologie et l'ouverture aux autres cultures par des voyages.

Heureuse à l'école, j'ai eu la chance extraordinaire d'avoir eu des maîtresses et des maîtres remarquables. Je remercie également les moines bénédictins d'En Calcat et de Tournay qui m'ont ouvert leur bibliothèque pour mes recherches et m'ont appris la paléographie et les rudiments de théologie dont j'ignorais tout, ainsi que tous mes collègues et mes élèves de France et de l'étranger, mes collègues du GREF et la directrice de l'orphelinat de Gumri (Arménie).

Je dédie cette décoration à mes trois enfants que j'ai entraînés dans toutes mes aventures et qui m'ont aidée, chacun à leur manière, dans tous mes travaux.»



« L'instabilité politique à l'échelle locale influe négativement sur la vie de l'association »

Le 1 juin 2015

Zaïdi Djerrah, Président de l'association Ikhoulaf



Zaïdi Djerrah au centre lors d'une sortie avec les enfants pris en charge par l'association

La place de l'enfant en Algérie, ses droits, le rôle du mouvement associatif dans la préservation de ce dernier, sont autant de question auxquelles a bien voulu nous répondre Mr Zaidi Djerrah, Président de l'association « Ikhoulaf » d'Akbou, conçue pour venir en aide aux enfants issus du divorce.

El Mihwar : Quelle est la situation des droits de l'enfant, en Algérie, selon vous ?

Zaïdi Djerrah : Même si les textes de lois existent, beaucoup restent confus et discutables. Notre travail sur le terrain nous a démontré que les droits de l'enfant ne sont pas suffisamment respectés. Les efforts consacrés à la préservation des droits de l'enfant ne sont pas suffisant, notamment en ce qui concerne le travail de proximité.

El Mihwar : Quelle place a l'enfant dans notre société ?

Zaïdi Djerrah : L'enfant ne sera jamais grand... rares sont les situations où l'enfant est écouté et son opinion soit respecté au sein de la famille et même au niveau institutionnel.

El Mihwar : Que pensez-vous de la récente décision, d'ailleurs annulée, de déplacer les orphelins d'SOS Villages d'Enfants de Draria?

Zaïdi Djerrah : Les enfants nés sous X sont toujours un sujet tabou. Ils sont mal appréciés par la société. Offrir un espace qui ressemble au foyer familial est un strict minimum qui doit être garanti par l'Etat.

El Mihwar : Le mouvement associatif est-il capable de défendre, à lui seul, les droits de l'enfant ?

Zaïdi Djerrah : Les actions associatives doivent compléter les actions et la politique des pouvoirs publics. Sans le soutien de l'Etat, les associations ne pourront jamais résoudre les problèmes que confrontent quotidiennement les enfants. Des problèmes complexes qui requièrent l'implication de plusieurs parties comme la famille, les pouvoirs publics et la société de manière générale.

El Mihwar : Votre association est vouée à l'aide des enfants issus du divorce. Comment se traduit votre action sur le terrain ?

Zaïdi Djerrah : Notre contribution dans le domaine de la protection de l'enfance et de la famille est axée sur l'information et la sensibilisation pour le respect des droits de l'enfant et de la famille. Grâce au travail des bénévoles, nous écoutons et nous accompagnons les enfants en difficultés et leurs familles sur le plan psychologique et juridique, notre objectif premier étant de réduire, au maximum, les impacts négatifs de la séparation des parents sur l'enfant. Nous organisons des activités d'animations et des sorties ludiques sur des sites touristiques pour permettre aux enfants de sortir de l'atmosphère hostile que peuvent être leurs foyers, en cas de séparation des parents.

Nous collectons des articles scolaires, des vêtements que nous distribuons aux familles et aux enfants lors des rentrées sociales et des occasions de fêtes religieuses et traditionnelles notamment pour les populations de la zone rurale. Nous organisons, également, des animations de proximité au niveau des quartiers et villages pour la connaissance des droits de l'enfant.

El Mihwar : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez quotidiennement dans l'accomplissement de votre mission ?

Zaïdi Djerrah : L'instabilité politique à l'échelle locale influe négativement sur la vie de l'association. Nous déplorons la faible implication des pouvoirs publics dans l'élaboration et la réalisation des actions de notre association. Nous souffrons également du manque d'infrastructures adéquates pour la mise en œuvre des actions de l'association. Nous manquons terriblement de structures d'accueil des invités durant nos différentes campagnes de sensibilisation. Nous sommes également quotidiennement confrontés au manque de communication dont peuvent faire preuve les familles quant aux souffrances qu'endurent leurs enfants.

El Mihwar : Selon vous, que faudrait-il changer pour que les droits de l'enfant soient préservés, même sacrés dans notre pays ?

Zaïdi Djerrah : Les associations avec les professionnels de l'enfance et de la famille doivent multiplier les efforts et travailler ensemble pour la mise en œuvre des pratiques prometteuses qui garantissent davantage le respect de l'enfant et de ses droits. Les textes de loi étant en place, il suffit que nous veillions à les faire respecter et les appliquer à la lettre.

Propos recueillis par Samia A.

Zoom sur l'Association «Ikhoulaf»

L'association « IKHOULAF » a été créée en 2006 par un groupe de jeunes constitué de 16 membres en majorité issus des parents séparés. L'association est particulièrement active au niveau de la commune et daïra d'Akbou et à travers le territoire de la wilaya de Bejaia. Elle développe des échanges d'expériences et de coopération à l'échelle nationale et internationale. Les bénévoles d'«Ikhoulaf» se tracent comme objectif de venir en aide aux enfants victimes de séparations conjugales. Concrètement, l'association se bat pour une nouvelle législation garantissant davantage les droits de l'enfant victime de séparation. Elle se trace comme objectif de contribuer à la lutte contre toutes formes de violences faites aux enfants, au renforcement de la sensibilisation du grand public aux questions touchant à la violence au sein de la cellule familiale. Ses actions majeures visent à améliorer la qualité de prise en charge des enfants en difficultés pour une meilleure réinsertion sociale, familiale et professionnelle.

L'association prend également en charge l'orientation des couples en difficultés socio-économiques ou en conflit conjugal, sur le plan juridique et psychologique.



Protection de l'enfant : Le réseau NADA émet des réserves sur le projet de loi

Le 17.04.2015

C'est au forum d'El Moujahid qu'anamera, demain matin, Abderahmene Arrar, président du réseau NADA pour la défense des droits de l'enfant, une conférence de presse. Le réseau rendra publiques ses remarques et observations sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfant, en discussion à l'APN, et qui devrait être adopté avant la fin de la session actuelle.

Le réseau insiste sur la nécessité de la révision de plusieurs articles de la loi. Dans l'article 2, il est mentionné que dans les situations exposant l'enfant au danger, il est cité comme cas de mauvais traitement de l'enfant son exposition à la torture et l'atteinte à son intégrité physique. Or le réseau propose d'explicitier le texte initial en y ajoutant : «Tout acte de violence ou de brutalité de nature à influencer sur l'équilibre émotionnel et psychologique de l'enfant que ce soit dans l'espace familial, scolaire ou public.»

Pour l'article 5, dont la lecture suppose que la protection de l'enfant incombe uniquement aux parents, le réseau propose la rédaction suivante : «L'éducation et la protection de l'enfant incombent en premier lieu aux parents.» Dans l'article 13 issu du chapitre de la protection sociale, il est mentionné que parmi les missions dévolues au délégué national – un projet initialement proposé par le réseau NADA – il est prévu, entre autres, «la mise en place de programmes nationaux et locaux de protection de la promotion des droits de l'enfant», cependant, NADA incombe cette mission «exclusivement aux administrations et institutions de l'Etat dans le développement de politiques sociales et programmes tels les ministères de la Justice, de l'Education nationale, de la Jeunesse, de la Solidarité nationale... chacun dans son domaine d'intervention.

Le délégué national ne peut contribuer et évaluer périodiquement, en coordination avec ces secteurs, la protection et la promotion des droits de l'enfant». Par ailleurs, l'article 34 prévoit que le juge des mineurs étudie la personnalité de l'enfant, ce qui pose problème au réseau NADA, qui souhaite rectifier le texte car «cette prérogative relève plutôt de la fonction du psychologue et du psychiatre» et propose une nouvelle rédaction du texte «le juge recueille les renseignements nécessaires sur la personnalité de l'enfant et sa situation au moyen d'une enquête sociale, d'examens médicaux, psychiatriques et psychologiques». Ainsi, le réseau NADA propose divers changements dans les textes de loi relatifs à la protection de l'enfant et souhaite une correction de plusieurs articles.

Protection de l'enfant : Le réseau NADA émet des réserves sur le projet de loi

Le 17.04.15, par Ouahib Sofia.

C'est au forum d'El Moujahid qu'animera, demain matin, Abderahmene Arrar, président du réseau NADA pour la défense des droits de l'enfant, une conférence de presse. Le réseau rendra publiques ses remarques et observations sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfant, en discussion à l'APN, et qui devrait être adopté avant la fin de la session actuelle.

Le réseau insiste sur la nécessité de la révision de plusieurs articles de la loi. Dans l'article 2, il est mentionné que dans les situations exposant l'enfant au danger, il est cité comme cas de mauvais traitement de l'enfant son exposition à la torture et l'atteinte à son intégrité physique. Or le réseau propose d'explicitier le texte initial en y ajoutant : «Tout acte de violence ou de brutalité de nature à influencer sur l'équilibre émotionnel et psychologique de l'enfant que ce soit dans l'espace familial, scolaire ou public.»

Pour l'article 5, dont la lecture suppose que la protection de l'enfant incombe uniquement aux parents, le réseau propose la rédaction suivante : «L'éducation et la protection de l'enfant incombent en premier lieu aux parents.» Dans l'article 13 issu du chapitre de la protection sociale, il est mentionné que parmi les missions dévolues au délégué national – un projet initialement proposé par le réseau NADA – il est prévu, entre autres, «la mise en place de programmes nationaux et locaux de protection de la promotion des droits de l'enfant», cependant, NADA incombe cette mission «exclusivement aux administrations et institutions de l'Etat dans le développement de politiques sociales et programmes tels les ministères de la Justice, de l'Education nationale, de la Jeunesse, de la Solidarité nationale... chacun dans son domaine d'intervention.

Le délégué national ne peut contribuer et évaluer périodiquement, en coordination avec ces secteurs, la protection et la promotion des droits de l'enfant». Par ailleurs, l'article 34 prévoit que le juge des mineurs étudie la personnalité de l'enfant, ce qui pose problème au réseau NADA, qui souhaite rectifier le texte car «cette prérogative relève plutôt de la fonction du psychologue et du psychiatre» et propose une nouvelle rédaction du texte «le juge recueille les renseignements nécessaires sur la personnalité de l'enfant et sa situation au moyen d'une enquête sociale, d'examens médicaux, psychiatriques et psychologiques». Ainsi, le réseau NADA propose divers changements dans les textes de loi relatifs à la protection de l'enfant et souhaite une correction de plusieurs articles.



PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Les réserves du réseau Nada

Le 18.04.2015, par Feriel Arab

C'est au forum d'El Moujahid qu'animera, demain matin, Abderahmene Arrar, président du réseau NADA pour la défense des droits de l'enfant, une conférence de presse. Le réseau rendra publiques ses remarques et observations sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfant, en discussion à l'APN, et qui devrait être adopté avant la fin de la session actuelle.

S'exprimant au forum du quotidien El Moudjahid, Arrar a indiqué que ce projet de loi a ramené d'importants acquis dans la protection de l'enfance, notamment dans les volets social et juridique.

«Cependant, le document a besoin d'être complété et corrigé», a-t-il souligné. Le réseau insiste ainsi sur la nécessité de la révision de plusieurs articles de ce projet de loi.

Dans l'article 2, les situations exposant l'enfant au danger, son exposition à la torture et l'atteinte à son intégrité physique sont considérées comme «cas de mauvais traitements». Or le réseau propose d'explicitier le texte initial en y ajoutant : «Tout acte de violence ou de brutalité de nature à influencer sur l'équilibre émotionnel et psychologique de l'enfant, que ce soit dans l'espace familial, scolaire ou public».

Pour l'article 5, dont la lecture suppose que la protection de l'enfant incombe uniquement aux parents, le réseau propose la rédaction suivante «L'éducation et la protection de l'enfant incombent en premier lieu aux parents».

Dans l'article 13 issu du chapitre de la protection sociale, il est mentionné que parmi les missions dévolues au délégué national - un projet initialement proposé par le réseau Nada - il est prévu, entre autres, «la mise en place de programmes nationaux et locaux de protection de la promotion des droits de l'enfant».

Cependant, Nada impute cette mission «exclusivement aux administrations et institutions de l'Etat dans le développement de politiques sociales et programmes tels les ministères de la Justice, de l'Education nationale, de la Jeunesse, de la Solidarité nationale... chacun dans son domaine d'intervention. Le délégué national ne peut contribuer et évaluer périodiquement, en coordination avec ces secteurs, la protection et la promotion des droits de l'enfant».

Par ailleurs, l'article 34 prévoit que le juge des mineurs étudie la personnalité de l'enfant, ce qui pose problème au réseau Nada, qui souhaite rectifier le texte car «cette prérogative relève plutôt de la fonction du psychologue et du psychiatre» et propose une nouvelle rédaction du texte expliquant que «le juge recueille

les renseignements nécessaires sur la personnalité de l'enfant et sa situation au moyen d'une enquête sociale, d'examens médicaux, psychiatriques et psychologiques».

32 000 victimes de violences par an

Le président du réseau a également évoqué la nécessité de supprimer l'article 71 à propos du contrôle judiciaire sur l'enfant. «Cette mesure relève du code pénal et comporte des contraintes pouvant aller à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant», a-t-il expliqué.

Le contrôle judiciaire peut être remplacé, selon lui, par la liberté surveillée. Il est aussi question de mettre en place une commission chargée de veiller sur l'application de ce projet de loi et de désigner un délégué national aux droits de l'enfant. «Ce délégué aura pour mission de veiller à la sauvegarde des intérêts de l'enfant.

Il prendra en charge les démarches judiciaires des enfants victimes de violences», a expliqué l'invité du forum. Le réseau Nada a également insisté sur la nécessité au procureur de traiter personnellement les affaires de kidnapping d'infante. Arrar a précisé par ailleurs qu'annuellement, plus de 32 000 enfants sont victimes de violences, 9000 d'agressions sexuelles et 7000 sont en danger moral.

Il a également avancé qu'entre 11 000 et 13 000 enfants sont présentés annuellement devant la justice. Devant ce constat, le président du réseau Nada a lancé un appel aux institutions publiques et à la société civile de s'impliquer et de veiller sur l'application de cette nouvelle loi.

«Ce document peut protéger l'enfant à 50% seulement, car le reste dépend de son application sur le terrain», a-t-il estimé, ajoutant que «les acteurs de la protection de l'enfance ont une grande part de responsabilité dans la réussite de ce projet de loi».

PROTECTION DE L'ENFANT

Réserves du réseau Nada sur le projet de loi

Le nouveau projet de loi relatif à la protection de l'enfant, soumis actuellement à une commission au niveau de l'APN, semble convaincre le réseau «Nada», une Association créée pour la protection et la promotion des droits de l'enfant. Bien que cette dernière déclare avoir émis quelques réserves, elle estime que ce projet représente un acquis important au profit de l'enfant.

C'est ce qu'a affirmé, hier, le président de cette Association, Abderrahmane Arrar, lors d'une conférence de presse animée au forum du quotidien «El-Moudjahid». Arrar a expliqué que le réseau «Nada» suit le projet de loi, depuis qu'il a vu le jour en 2004, insistant sur son élaboration. Applaudissant l'approbation de ce nouveau projet, le conférencier a fait savoir que celui-ci leur a été soumis pour qu'en effet l'Association puisse apporter son point de vue, et également ses réserves. Toutefois, si cette démarche a pris beaucoup de temps, voire neuf ans, Arrar explique que ceci serait dû à la divergence des avis. Le nouveau projet de loi apportera, selon l'orateur, une protection plus renforcée pour les enfants en situation de danger moral et ceux en situation de conflit avec la loi, également. Il fait part, dans ce sens, de 7 000 cas d'enfants en danger moral annuellement en Algérie, un chiffre alarmant qui nécessite, selon

lui, une réflexion approfondie autour de la question. Pour ce qui est des propositions soumises par le réseau «Nada», elles seraient nombreuses, mais le président de l'Association s'est contenté de citer quelques-unes seulement. C'est le cas de l'article 5 de ce projet qui suppose que la protection de l'enfant incombe uniquement aux parents, ce qui va à l'encontre des dispositions de l'article 18 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui prévoit que la protection de ce dernier relève également d'autres acteurs tels que l'État et la société civile.

À ce propos, l'Association a proposé la rédaction de «l'éducation et la protection de l'enfant incombent, en premier lieu, aux parents». Dans le même article, le réseau «Nada» propose de remplacer l'«habileté» des autorités à contribuer à l'aide de l'enfance par le «devoir» de la faire. En terme plus clair, au lieu de mettre «des collectivités locales peuvent contribuer à l'aide de l'enfance, ce qui suppose que cette action est facultative, par «les collectivités locales doivent contribuer à l'aide de l'enfance ce qui rend l'action obligatoire. Dans le même cadre d'idées, la même Association propose de permettre à l'enfant le droit d'exprimer ses opinions en toute liberté, et ce, dans le respect des droits et de la réputation d'autrui et dans la préserva-

tion de l'ordre public et de la moralité. «L'opinion de l'enfant, sur les questions le concernant, doit être dûment prise en fonction de son âge et de son degré de maturité», souligne-t-on.

S'agissant, d'autre part, de situations exposant l'enfant au danger, il serait cité dans le projet, comme cas de mauvais traitement de l'enfant, son exposition à la torture et l'atteinte à son intégrité physique. Eu égard aux violences dont sont victimes les enfants, dans les différents milieux, dans lesquels ils évoluent, le réseau «Nada», selon son président, aurait également proposé la révision de cet article et a proposé sa reformulation.

L'Association propose, ainsi, de rédiger «le mauvais traitement de l'enfant notamment par son exposition à tout acte de violence ou de brutalité de nature à influencer sur son équilibre émotionnel et psychologique que ce soit dans l'espace familial, scolaire ou public. Abordant, par ailleurs, un phénomène qui tend à prendre de l'ampleur qui est celui de l'exploitation des enfants dans la mendicité, Arrar indique qu'une vaste campagne de sensibilisation sera lancée après la signature du nouveau projet de loi pour, en effet, mettre fin à cette pratique qui tue à petit feu nos enfants, insiste-t-il.

Ania Naït Chalal

Le président du Réseau NADA au forum d'El Moudjahid : « Le Code de protection de l'enfant est une avancée historique »

Par Nora C, le 19.04.2015.



«Le Code de protection de l'enfant, une fois adopté, sera un acquis pour l'enfant algérien», a déclaré, hier au forum d'El Moudjahid, le président du réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant NADA, M. Arar Abderrahmane.

Lors de cette conférence de presse animée par M. Abderrahmane Arar, l'invité du forum d'El Moudjahid a exposé le point de vue du réseau d'associations — qui militent pour les droits de l'enfant, qu'il représente sur ce projet de loi — un aboutissement de neuf ans d'efforts et de concertations. M. Arar a, également, rendu publiques ses remarques et observations sur ce texte soumis, actuellement, à la commission juridique de l'APN.

Le conférencier a, de prime abord, entamé sa présentation en saluant le contenu du projet de loi relatif à la protection des droits de l'enfant, soulignant le fait que « le code apporte, en fait, beaucoup de réponses, notamment sur les plans de la protection judiciaire et de la protection sociale ». « Figurent notamment parmi les nouvelles mesures que nous saluons : la médiation ; la présence des avocats au niveau des postes de police et de gendarmerie nationale ; la liberté surveillée comme alternative, au lieu d'aller vers le contrôle judiciaire des enfants ; la nomination et désignation d'un délégué national ; l'alerte enlèvement, etc. », a-t-il indiqué.

Data show à l'appui, le président du Réseau NADA a ensuite présenté une trentaine d'observations et de propositions afférentes au projet de loi. Il convient de signaler, dans ce cadre, que le réseau recommande la révision de plusieurs articles du texte. Aussi, le Réseau suggère « le signalement obligatoire des enfants résidants de centres, en cas de conflit ou de mauvais traitement. Dans ces deux cas, l'enfant peut s'adresser directement au délégué pour signaler la situation. Après quoi, le délégué entame les procédures de la protection de l'enfant », propose le conférencier.

Détaillant ses différentes observations et réserves, article par article, il commencera son exposé. M. Arar signalera notamment que, dans l'article 2, il est cité comme cas de mauvais traitement de l'enfant, son exposition à la torture et à l'atteinte à son intégrité physique. Cependant, et « eu égard aux violences dont sont victimes les enfants dans les différents milieux dans lesquels ils évoluent, le réseau propose d'explicitier le texte initial en y ajoutant : tout acte de violence ou de brutalité de nature à influencer sur l'équilibre émotionnel et psychologique de l'enfant, que ce soit dans l'espace familial, scolaire ou public.»

D'autre part, l'article 3 — relatif, lui-aussi, aux dispositions générales — prévoit que l'enfant doit jouir de tous les droits prévus par la Convention des droits de l'enfant, les autres conventions internationales et la législation nationale. Le Réseau propose la « suppression pure et simple du complément prévu par l'article 3, alinéa 1, ainsi que la suppression des alinéas 2 et 3 de ce même article qui sont superflus. »

Pour ce qui est de l'article 5, dont la formulation suppose que la protection de l'enfant incombe uniquement aux parents, NADA propose notamment la rédaction suivante : « l'éducation et la protection de l'enfant incombent en premier lieu aux parents.»

Soulignant, par ailleurs, que « la lecture de l'article 8 fait ressortir une "confusion" entre deux droits prévus par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), qui sont le droit à la liberté d'expression (article 13) et le droit au respect des opinions de l'enfant (article 12) » ; le Réseau NADA affirme que « l'enfant peut réellement exprimer ses opinions en toute liberté dans le respect des droits et de la réputation d'autrui et de la préservation de l'ordre public et de la moralité, sans pour autant être conditionné par l'âge et le degré de maturité. » Quant à l'opinion de l'enfant sur les questions le concernant, elle doit dûment être prise en considération en fonction de son âge et de son degré de maturité. L'enfant a aussi la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soutient M. Arar.

Passant ensuite au chapitre relatif à la protection sociale, l'orateur s'attardera sur la mission du délégué national. En effet, « parmi les missions dévolues au délégué national, il est prévu, entre autres, celle de la mise en place de programmes nationaux et locaux de protection de la promotion des droits de l'enfant ». Or, relève M. Arar, « cette mission incombe exclusivement aux administrations et institutions de l'Etat dans le développement des politiques sociales et programmes... chacun dans son domaine d'intervention ; le délégué national ne peut que contribuer et évaluer périodiquement, en coordination avec ces secteurs, la protection et la promotion des droits de l'enfant.» L'orateur notera, d'autre part, que le délégué « doit assurer cette même mission auprès des associations chargées de la protection de l'enfant. Aussi, il propose d'ajouter une mission « toute aussi importante que les autres » dans un alinéa dont il propose qu'il soit libellé ainsi : « le délégué national a pour mission de veiller à l'application des normes et standards internationaux prévus dans les différentes conventions et protocoles relatifs aux droits de l'enfant, ratifiés en Algérie.»

A retenir, dans ce contexte, la nomination d'un délégué national est incluse dans un système de collecte d'information à même de « donner les chiffres nationaux concernant les enfants algériens », précise l'intervenant.

Dans le chapitre de la protection judiciaire, l'article 34 prévoit que le juge étudie la personnalité de l'enfant.

Cependant, soutient M. Arar, « cette prérogative relève plutôt de la fonction du psychologue et du psychiatre que du juge des mineurs. » Il propose donc cette nouvelle rédaction : « le juge recueille les renseignements nécessaires sur la personnalité de l'enfant et sa situation au moyen d'une enquête sociale, d'exams médicaux, psychiatriques, psychologiques... ».

En somme, le réseau NADA qui apporte plusieurs observations sur le projet de loi relatif à la protection des enfants suggère nombre de propositions à ajouter au texte, dont l'adoption est attendue avant la fin de la présente session parlementaire. Une chose est sûre : quelle que soit la mouture final du texte, ce projet de loi constituera une valeur ajoutée en matière de droits consacrés à la protection de l'enfance.

Soraya Guemmouri

Un arsenal juridique venu à point

Avec 180 cas d'enlèvement d'enfants enregistrés en 2012, et le choc national provoqué par l'enlèvement et l'assassinat barbare de Brahim et de Haroun à Constantine, 16.000 appels de détresse, enregistrés chaque année, en moyenne, par le numéro vert mis à la disposition des citoyens par le Réseau Nada, 7.000 enfants en danger moral, 110.000 mineurs présentés annuellement devant la justice, 3.000 naissances hors mariage par an, 9.000 cas de viol et d'inceste, le Code de protection de l'enfant, en phase d'être soumis aux parlementaires pour adoption, vient répondre aux revendications des associations qui activist pour les droits des enfants, et qui ont longuement milité pour voir un texte de loi du genre. Le président du Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant, Nada, qui regroupe 150 associations, voit dans ce projet de loi de 150 articles, une grande avancée historique. Cet arsenal juridique vient à point nommé pour mettre fin à beaucoup d'aberrations et à des fléaux qui touchent une frange très sensible de notre société, à l'image de leur utilisation dans des réseaux de mendicité. Mais, le plus important, pour M. Arar, est l'option « signal-enlèvement ». Une mesure susceptible de juguler le phénomène du rapt d'enfants, qui a fait son apparition dans notre pays et qui a frappé les esprits.

Ce qu'il faut mettre en exergue, c'est que le Code de protection de l'enfant s'inscrit dans le cadre des lois internationales, sans pour autant toucher à la souveraineté nationale, et reste conforme aux valeurs fondamentales de la société algérienne. Et si des voix se sont élevées pour critiquer ce texte, sous prétexte qu'il s'immisce dans la famille, le président du Réseau Nada tient à préciser que ces critiques sont sans fondement, et que le cœur de ce Code reste l'intérêt de l'enfant.

Ce texte, articulé initialement autour de trois grands axes — mieux prévenir, mieux signaler, mieux intervenir —, est appelé à être enrichi lors du débat parlementaire, prévu les prochains jours. Le président du Réseau Nada, qui a déjà émis quelques observations, est très optimiste. Sur les 150 articles que compte le projet de loi, 32 peuvent faire l'unanimité et n'ont nullement besoin d'amendement, car il s'agit de la protection des enfants fragilisés par leur situation de vie.

Le réseau Nada et le projet de loi relatif à la protection de l'enfance

«Conforme aux fondements de notre société...»

Le 19.04.2015, Par Ghania Lassal.



Le projet de loi relatif à la protection de l'enfance sera examiné, à partir de mardi, par la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'APN. Plusieurs associations et institutions activant dans le domaine de l'enfance, dont le réseau NADA, ont ainsi été auditionnées par les députés en charge de ce dossier, et ce, afin de discuter des dispositions de ce texte.

Une première mouture qui n'est pas exempte de lacunes et qui mérite d'être améliorée pour une plus grande cohérence et efficacité, plaide Abderrahmane Arrar, président du réseau NADA. Raison pour laquelle ce collectif d'associations a soumis aux membres de cette commission diverses recommandations et observations, qui concerne une quarantaine d'articles, sur les 150 contenus dans le texte de loi. «Ces lois tendent à protéger les enfants en situation de non-droit, mais aussi les mineurs qui ont maille à partir avec la justice», a ainsi expliqué M. Arrar, lors de son passage, hier, au forum d'El Moudjahid.

Attendu depuis 2005, ce n'est qu'au mois de septembre 2014 que le Conseil des ministres adopte, enfin, ce projet de loi. «Ces retards sont essentiellement dus aux oppositions et autres divergences entre différents acteurs politiques et sociétales», estime M. Arrar. Toutefois, il aura fallu attendre que se produisent de dramatiques faits divers pour que la protection de l'enfance soit considérée comme «urgence» nationale. «Depuis 2012, cette cause a été inscrite comme étant une priorité politique.

Et ce, malheureusement, à la suite des plusieurs enlèvements et assassinats d'enfants, qui ont été suivis par une vague d'indignation et d'émotion populaires sans précédent», déplore le président du réseau. Toutefois, et en dépit de l'unanimité qu'est censée susciter un tel débat, de nombreux détracteurs ont accusé les propositions de loi de «menacer la cellule familiale».

Ce que dément formellement le réseau NADA. «Je ne comprends pas que l'on puisse estimer que ce texte, ou le principe même de protection de l'enfance, mette en péril les fondements de notre société. Aucun point de ce projet de loi ou de nos recommandations n'est en contradiction avec l'islam. Bien au contraire», s'insurge le président du réseau NADA.

Il insiste d'ailleurs sur le fait qu'il n'est nullement question «de s'immiscer dans les relations familiales, ou dans la façon dont une famille éduque ses enfants. La loi n'intervient que dans les cas où l'enfant est en danger physique, sexuel ou morale, que cela soit au sein de sa famille ou dans l'espace public». Le réseau, qui compte quelque 150 associations, est en relation continue avec différents ministères, institutions et espère ainsi voir ses recommandations prises en compte lors des discussions parlementaires. «Surtout celles essentielles, comme ce qui a trait au signalement et à l'alerte d'enlèvement ou encore la coordination entre les différents outils de protection», affirme M. Arrar.



La maltraitance et les abus sexuels, principales formes de violence faites aux enfants en Algérie

Le 25 Mai 2015

La maltraitance et les abus sexuels, principales formes de violence faites aux enfants en Algérie

ALGER-La majorité des appels reçus par le réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant (NADA) se rapportent à la maltraitance et aux abus sexuels, a indiqué lundi le président de Nada, Abderrahmane Arar.

Entre juillet 2014 et mai 2015, le réseau Nada a reçu 18.322 appels téléphoniques sur la ligne verte (30-33) dont la majorité se rapporte à la violence contre les enfants, particulièrement la maltraitance, les abus sexuels et la mendicité.

750 enfants ont été entraînés dans la prostitution et 4.890 autres ont été victimes de maltraitance et de travail des enfants, a précisé M. Arar, indiquant que des adolescentes ont été entraînées dans des réseaux de prostitution encadrés par des gangs. Certaines ont été, par la suite, impliquées dans des affaires de drogue et de vol.

1.025 autres enfants ont été victimes d'abus sexuels, dont 55 ont été victimes d'inceste, selon M. Arar. Des études nationales ont récemment révélé que 5 % des enfants n'étaient pas scolarisés en Algérie, a fait savoir le président de Nada.

Dans ce cadre, M. Arar a rappelé que le projet de loi sur la protection de l'enfance renfermait des solutions aux questions liées à l'enfance en Algérie, insistant sur la nécessité de créer des mécanismes permettant sa mise en oeuvre.

Le texte de ce projet de loi, qui a été soumis à l'Assemblée populaire nationale (APN), comprend plusieurs axes liés à la protection de l'enfance, a-t-il ajouté, précisant que le réseau Nada «mobilisera tous ses moyens pour contribuer à sa mise en application».

Le responsable a, dans ce sens, souligné la nécessité de «réviser la coordination» entre les acteurs et les instances concernées concernant les mesures prises pour faire face à la violence et renforcer la protection des enfants.

à l'égard des enfants et l'élimination des obstacles qui entravent leur scolarisation.

Le réseau NADA réagit à l'affaire Aymen : « Le traumatisme va resurgir tôt ou tard »

Le 29 avril 2015



Après que le web algérien se soit indigné face à la vidéo publiée, hier, sur les réseaux sociaux, qui met en scène un enfant nommé Aymen livré aux assauts d'un chien, les associations de protection de l'enfance, dont le réseau NADA, ont exprimé leur vive indignation.

Ce réseau suit de près l'affaire et n'a pas manqué de réagir. Selon son président, Abderrahmane Arar, contacté par nos soins, le cas d'Aymen n'est pas acceptable, ni par la loi ni par n'importe quel homme sur cette planète. Il confirme, par ailleurs, que les acteurs de cette maltraitance ont été arrêtés et qu'une procédure judiciaire est en cours.

A propos de la position bienveillante exprimée par les habitants du quartier Tirigo, d'où le petit Aymen est issu, à l'égard des auteurs de la maltraitance, Abderrahmane Arar estime qu'«ils sont inconscients face à cette violence. Pour eux, c'est devenu une banalité.»



En collaboration avec les trois opérateurs mobiles Le réseau Nada lance le numéro Vert « 3033 »

Le 01 juin 2015



À l'occasion de la célébration de la journée internationale de l'enfance, le Réseau Algérien de la Défense des Droits de l'Enfant (Nada) lance officiellement le numéro vert « 3033 Je t'écoute », désormais accessible gratuitement via les trois réseaux de téléphonie mobile.

Lancé en 2008 sur le réseau fixe d'Algérie Telecom, le numéro vert « 3033 » mis en place par le Réseau Nada dans le cadre de son programme de protection et de promotion des droits des enfants « Je t'écoute », est aujourd'hui disponible, gratuitement, via les trois réseaux de téléphonie mobile « Djazzy, Mobilis et Ooredoo ». Les trois opérateurs mobiles et Algérie Telecom appuyés par l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications « ARPT », ont parafé officiellement hier soir le partenariat qui lie les acteurs du secteur des télécoms en Algérie avec le Réseau Nada, à l'occasion d'une soirée organisée à l'hôtel Riadh, avec la présence des patrons des trois opérateurs, du PDG d'Algérie Telecom et du DG de l'ARPT.

Présents sur la même table à l'occasion de la soirée, les trois opérateurs de téléphonie mobile se sont dit très honorés d'accompagner le projet initié par Nada, en tant qu'entreprise citoyenne. Les patrons de « Djezzy, Mobilis et Ooredoo » ont apporté leurs soutiens au Réseau Nada dans leurs nobles tâches, en mettant la technologie au service des citoyens et pour sauvegarder l'enfance.

Il est utile de rappeler que pas moins de 18 322 appels reçus sur le numéro Vert sur la période allant de juin 2014 à mai 2015 uniquement sur le réseau fixe. La signature du partenariat avec les trois opérateurs permettra à Nada de renforcer sa lutte contre la maltraitance des enfants en apportant le soutien nécessaire à cette frange de la société souvent victime de violences.



En collaboration avec les trois opérateurs mobiles Le réseau Nada lance le numéro Vert « 3033 »

Le 1 juin 2015, par Imen Misraoui.



La situation des enfants en Algérie paraît préoccupante. Les services de la Sécurité nationale ont enregistré « 1 626 enfants violentés durant l'année 2014 », selon les chiffres avancés, ce lundi 1er juin, sur les ondes de la Chaînes III de la Radio nationale, par Kheira Messaoudene, chargée du bureau national de la Protection de l'enfance et de la délinquance juvénile à la direction de la Police judiciaire.

Violences et kidnappings : des chiffres en hausse

Ces cas enregistrés sont répartis sur plusieurs sortes de violence : « 996 cas de violences physiques (dont six cas ont entraîné la mort), 517 agressions sexuelles (dont 305 filles) et 179 cas de mauvais traitements », indique la même source.

Le kidnapping des enfants est un autre phénomène qui prend de l'ampleur dans notre société. En 2014, 195 cas ont été enregistrés contre environ 150 enfants en 2013 ». Alors que « pendant les quatre premiers mois de l'année en cours 25 cas ont été enregistrés ». Dans ce contexte la commissaire a souligné que « seule l'enquête policière peut déterminer s'il s'agit d'enlèvement ou pas ». « Je préfère parler de disparition à caractère inquiétant car on enregistre beaucoup de cas de fugues à cause de l'échec scolaire formulés en scénarios d'enlèvement malheureusement », dévoile Mme Messaoudene.

30-33 : un numéro vert pour signaler les actes de violence contre les enfants

À l'occasion de la journée internationale de l'enfance, le réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant (NADA) a annoncé, ce dimanche 31 mai, la mise en service du numéro vert 30-33 sur le réseau de la téléphonie mobile en Algérie. Ce numéro vert a été lancé en 2008 et mis en service uniquement dans quinze wilayas du pays. Le numéro est devenu accessible à travers le fixe et le mobile et dans les 48 wilayas. Cette initiative fait partie, selon Abderrahmane Arar, le président du réseau, « du programme de protection et de promotion de l'enfant intitulé : 'Je t'écoute' et qui est aujourd'hui un dispositif de signalement et d'alerte incontestablement utile pour prévenir les violences et déclencher l'urgence ».

NADA-DGSN : des chiffres différents

Par ailleurs, il existe un grand écart entre les chiffres avancés par le réseau NADA et ceux de la DGSN : « 18 322 appels reçus entre juin 2014 et mai 2015 sur le numéro vert ». Un chiffre effrayant qui nécessite une mobilisation totale. En voici quelques détails choquants : « 4 890 appels relatifs aux maltraitements physique et psychologique, 1 025 appels dénonçant les agressions et violences sexuelles, 55 cas d'incestes, 750 cas d'enfants (filles et garçons) impliqués dans la prostitution, 920 cas impliqués dans la mendicité, 2 963 appels traitant des conflits familiaux, 122 appels relatifs aux fugues des enfants, etc... ».

Enfants violentés : qui est responsable ?

Concernant les causes qui se cachent derrière cette situation alarmante, la chargée du bureau national de la Protection de l'enfance et de la délinquance juvénile à la direction de la Police judiciaire, Kheira Messaoudene estime que cela est dû à « une dégradation des valeurs morales et à la démission de la famille ». Elle a également révélé que « dans toutes les enquêtes menées par les services, les parents assument une partie de la responsabilité ».

Qualité de vie des Algériens - Des chiffres et des interrogations

Le 09 juin 2015, par Djamila Ould Khettab .



Selon une enquête sur la santé des femmes et des enfants, diligentée par le ministère de la Santé, le niveau de vie des Algériens s'est indéniablement amélioré. Sceptiques, les associations de défense des droits sociaux affirment le contraire.

Le ministère de la Santé a publié ce mardi 9 juin les conclusions de la 4^e enquête nationale à indicateurs multiples (MICS4). Un sondage sur la santé des femmes et des enfants, effectué entre octobre 2012 et janvier 2013, sur un échantillon de 28.000 ménages algériens.

Enfants battus et maltraités

L'enquête, longue de 400 pages, consacre un volet important à la violence contre les mineurs. Selon les résultats de la MICS4, près de 86% des enfants âgés entre 2 et 14 ans ont reçu des "punitions" physiques ou psychologiques entre 2012 et 2013. Interrogé par nos soins, le Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant (Nada) dit apprécier la prise de conscience des pouvoirs publics. "Les autorités publiques mettent enfin en lumière le phénomène de

maltraitance des enfants et confirment ainsi l'ancrage dans la société algérienne de la violence contre les enfants que nous dénonçons et contre lequel nous luttons", a réagi Abderrahmane Arar, président de Nada.

Entre juin 2014 et mai 2015, le Réseau Nada a reçu sur son numéro vert 3033 plus de 18.000 appels ! Ce numéro vert, lancé en 2008, est, rappelons-le, accessible sur les téléphones fixes et les trois opérateurs de téléphonie mobile depuis juin 2015.

Le Réseau de défense des droits des enfants regrette, dans le même temps, que "la prise en charge psychologique et médicale des victimes reste modeste". "Il va falloir travailler sur une dimension éducative et préventive pour venir à bout de la maltraitance des enfants", préconise Abderrahmane Arar.



Algérie Télécom aide au financement d'un foyer d'accueil

Le 16 juin 2015.



C'est aujourd'hui, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant africain, que Algérie Télécom et le Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant (NADA) ont signé un accord de financement du lancement des travaux d'un foyer d'accueil au profit des enfants victimes de maltraitance ou en danger.

L'accord a été signé entre M. Azouaou MEHMEL, PDG d'Algérie Télécom et M. Abderrahmane ARAR, Président du réseau NADA. L'opérateur s'est engagé noir sur blanc à verser au réseau NADA un pourcentage de ses ventes de cartes de recharge ADSL et 4G durant le mois sacré du Ramadan.

Le montant à verser par carte de recharge peut aller de 15 à 195 dinars, en fonction de la valeur de la recharge achetée par le client. Azouaou Mehmel s'est aussi engagé à apporter un soutien matériel et logistique à long terme pour la gestion de ce nouveau foyer.

Baptisé « Foyer du Coeur », le projet sera réalisé à la forêt de Bouchaoui et accueillera 200 enfants en service de jour (tous services confondus) et une centaine d'enfants en accueil temporaire. Le foyer sera composé de plusieurs unités permettant l'accueil et la prise en charge totale ou partielle d'enfants et d'adolescents en danger ainsi que leurs familles.

« Algérie Télécom est fière de s'engager avec le réseau NADA dans un projet aussi noble que la construction de ce foyer dédié à l'enfance maltraitée. La solidarité est une valeur sûre au sein d'Algérie Télécom. Je suis heureux qu'elle se matérialise à la veille de ce mois sacré du Ramadan à travers ce signal fort du soutien d'Algérie Télécom au Réseau NADA et à l'enfance en général », a déclaré M. Mehmel.

De son côté, le président du réseau NADA, M. Abderrahmane ARAR, a déclaré : « Ce projet a été pensé il y a 10 ans et grâce au soutien d'Algérie Télécom, nous allons enfin pouvoir entamer sa réalisation. Je remercie Algérie Télécom pour ce geste fort qui, je le souhaite, sera suivi par celui d'autres donateurs ».

Grâce à son logiciel de contrôle : Algérie Télécom met les enfants « fi@mane »

Le 20 juin 2015, par Sihem Oubraham.

L'internet et les enfants. Voilà un sujet qui devra normalement intéresser au plus haut point les parents, tant les dangers et les risques qui guettent leur progéniture sont énormes.



L'internet et les enfants. Voilà un sujet qui devra normalement intéresser au plus haut point les parents, tant les dangers et les risques qui guettent leur progéniture sont énormes.

Car, devant le changement du mode de vie des Algériens, il est devenu, par la force des choses, très difficile de contrôler et de suivre au pas les agissements de leurs enfants. À plus forte raison depuis l'irruption des différents outils technologiques, symbolisés par le Net. C'est dans la perspective de prévenir «les différents dangers» auxquels font face les enfants sur internet, que l'opérateur national Algérie Télécom (AT) a relancé le logiciel de filtrage web, fi@mane, permettant de contrôler les contenus des sites web visités par les enfants. Pour se faire, Algérie Télécom a choisi Mme Salima Souakri, l'ambassadrice de bonne volonté de l'UNICEF, comme «marraine» pour relancer cette opération.

«Ce logiciel est une solution de contrôle et de vérification des contenus des sites web que nous proposons aux abonnés d'AT pour contrôler l'usage et le temps passé par les enfants et les adolescents sur la Toile», a indiqué, mardi dernier, Mme Souakri, lors d'un point de presse en marge de la signature d'une convention avec le Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant (Nada) et l'opérateur historique de téléphonie mobile. Les enfants, selon Mme Souakri, «deviennent dépendants et accrocs aux sites web au point de négliger leurs études et d'abandonner toute activité sportive». «Il faut donner la possibilité et le moyen aux parents de contrôler et de surveiller leurs enfants à travers un filtrage web», a-t-elle expliqué.

Il y a lieu de noter que ce logiciel de filtrage de sites web permet de contrôler et de vérifier le contenu des sites internet consultés par les adolescents et les enfants à partir d'un PC (Personal computer) ou d'un lap-top (PC portable).

Élaboré en collaboration avec des associations, ce logiciel vise à épargner aux enfants et aux adolescents les risques engendrés par la fréquentation des sites Internet inappropriés ou indésirables. Le logiciel fi@mane est téléchargeable depuis le site internet d'AT, dans un PC de bureau ou un laptop. Son installation est «facile», «très bien guidée» et protégée par un mot de passe. L'installation du logiciel est gratuite pour un seul PC, mais elle coûte 1.500 DA/an s'il est installé dans plus de deux ordinateurs. Le logiciel de filtrage fonctionne, notamment, selon «le mode enfant», «adolescent» et «parent». Pour «le mode enfant» et «adolescent», les sites internet sont préalablement analysés et vérifiés par une équipe d'Algérie Télécom pour en éliminer les contenus «inappropriés et inadéquats» pour eux. Pour «le mode parent», celui-ci permet de surfer sans aucun filtrage grâce au mot de passe «parents».

Il est possible de désactiver le filtrage temporairement en choisissant au moment de la désactivation la durée souhaitée. Par défaut, elle est fixée à 10m. Ainsi, si les parents oublient de désactiver le filtrage après leur navigation sur internet, les enfants sont quand même protégés, une fois passé ce délai. Notons, enfin, que ce logiciel activable ou désactivable, permet de définir les jours et les heures durant lesquelles l'utilisation d'internet est interdite ou autorisée.

Il y a lieu de signaler, à la fin, qu'Algérie Télécom, le Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant (Nada) et Mme Salima Souakri, ont procédé, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant africain, à la signature d'un accord de financement du lancement des travaux du projet de réalisation d'un foyer d'accueil destiné à la prise en charge des enfants victimes de maltraitance, en danger ou en risque. L'accord a été signé entre M. Azouaou Mehmel, PDG d'Algérie Télécom, M. Abderahmane Arar, président du réseau Nada, et Mme Salima Souakri, marraine du projet.

Sébastien BOUSSOIS donne une conférence au siège du Petit Lecteur : Palestine entre rêve et mirage

Le 12 avril 2015, par ZIAD Salah.

«Dans le court terme, il n'y a aucune perspective pour la création de l'Etat palestinien». C'est une des conclusions de Sébastien BOUSSOIS, chercheur belge invité par les associations FARD, Bel Horizon et Petit Lecteur à donner une conférence samedi dernier au siège de la dernière citée.



« **Israël** est un État de nature religieuse. Son **bellicisme** est dicté par une mythologie et renforcé par une théorisation. Le conférencier évoque le **mythe d'Amalek** qui rappelle aux **juifs** les exactions qu'ils avaient subi aux temps mémoriaux.

« Ce **mythe** est toujours là à mobiliser pour motiver le caractère de l'État **hébreu**. Le mur lézardant le territoire palestinien de bout en bout a été conçu et théorisé en **1923** par **Jablonski** », signale **Boussois**.

Il rappellera la doctrine dite d'**Ayah** qui «légitime la disproportion de la réplique **israélienne** et la prise des civils comme cible de guerre». Pour le conférencier, l'**État israélien** est «en cours de bunkérisation». La ques-

tion sécuritaire engloutit **20 %** du budget de l'**État**, un moment où la crise économique et sociale s'aggrave.

Depuis la moitié des **années 70**, c'est la droite israélienne, «réfractaire à tout arrangement avec les palestiniens qui est au pouvoir», remarquera-t-il. **Israël** se considère en état de guerre permanente avec ses voisins. Et «les printemps arabes» n'ont pas changé son attitude, malgré son attentisme affiché. **Israël**, estimera-t-il, voit "d'un mauvais œil tout processus de démocratisation dans le monde arabe".

Devant l'incapacité de la **communauté internationale** d'exercer une quelconque pression sur Israël, le conflit du **Proche-Orient** est appelé à perdurer encore. Il suffit de rappeler qu'Israël a méprisé une **soixantaine de résolutions de l'organisation mondiale**.

Il suffit d'ajouter que le **premier ministre israélien** ne se gêne plus à ridiculiser **Barak Obama** le président des **USA**. L'émergence du **parti arabe** comme troisième force politique en **Israël**, à la suite des dernières élections législatives, ne change rien à la donne, selon **Boussois**.

Si changement il y aura, c'est dans un avenir encore incertain, estimera-t-il. Quand la **Chine** émergera véritablement comme puissance mondiale. Dans ce cadre, il indique que pour les **USA**, avec **Obama**, le **Moyen-Orient** n'est plus une priorité. Il a cédé ce statut au sud-est asiatique. Donc rien à attendre du côté international.

Pourtant, la société israélienne «est minée de l'intérieur», remarquera le conférencier. Il évoquera la **ségrégation** exercée par les **ashkénazes** à l'endroit des **séfarades** et des **juifs** d'origine africaine.

Le traumatisme caractérisant la société israélienne que les guerres répétitives d'Israël, contre ses voisins arabes et surtout contre le territoire de **Gaza**, ne rassurent plus.

Le flux des départs d'**Israël** vers d'autres cieux devient un véritable phénomène de société. Mais surtout l'enfermement d'**Israël** sur elle-même qui constitue à long terme la véritable menace pour ce pays. Ce qui fera dire à quelqu'un que «Israël est l'ennemi numéro un d'Israël».

Dans sa «stratégie sécuritaire, les **colonies sont considérées comme un pivot**», souligne le conférencier. **500.000 israéliens** vivent dans ces colonies qui rongent le territoire palestinien le réduisant en fin de compte à une peau de chagrin.

Le **conférencier** évoquera rapidement la possibilité d'un **État binational** regroupant palestiniens et israéliens dans le même territoire et sous le même drapeau. Mais c'est un rêve pour ne pas dire un mirage. Du moins à court terme



La place publique des associations et des mécènes

Le 13 mai 2015, Par Mehdi Bayad.



SANTÉ SUD

Une association du
GROUPE SOS

Santé Sud, Association de solidarité internationale, oeuvre à l'amélioration de la santé des plus vulnérables en renforçant les compétences locales.

Santé Sud est la plus importante ONG de développement international en santé du Sud de la France. Elle vise l'amélioration de l'accès aux soins pour les plus rurales, personnes handicapées, enfants abandonnés ou vulnérable, jeunes en rupture sociale, personnes atteintes de maladies graves ou négligées... Bas» à Marseille, elle a mené depuis 1984 plus de cent programmes de formation et d'accompagnement des personnels de santé dans une trentaine de pays (Afrique sud-saharien, monde arabe, Asie...) avec comme devise « Agir sans remplacer ». Elle réalise également des actions d'éducation au développement en France, notamment auprès des jeunes.

Ses membres bénévoles, professionnels de la santé, accompagnent et forment leurs homologues des pays en développement dans le cadre de programmes de longue durée, élaborés en collaboration avec partenaires du sud.

Soutiens des structures locales avec la préoccupation constante de ne jamais se substituer aux professionnels locaux :

- Respect des politiques locales, des cultures et des personnes
- Recommandation en priorité des produits (médicaments) et des technologies du pays.
- Politique de communication promouvant la dignité des bénéficiaires et la capacité des pays en développement de prendre en main leur destinée.

Sa mission : « Agir sans remplacer »



La place publique des associations et des mécènes

Le 19 mai 2015, Par Moussa Magassa.

Le centre Mérieux d'infectiologie et ses partenaires offre dix laboratoires dans les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou.

Mis en place en février 2011, le programme de «laboratoires de campagne» de l'ONG Santé Sud vise à améliorer la qualité des soins de santé offerts aux populations dans les centres de santé de premières lignes au Mali. Ce programme consiste à mettre en place de petits laboratoires de biologie dans les villes du Mali possédant déjà un centre de santé avec médecin. Fruit de la collaboration avec le Centre d'Infectiologie Charles Mérieux (CICM) de Bamako et l'Association des Médecins de Campagne (AMC), avec l'appui de la Fondation Merieux et du Ministère de la Santé, ce projet d'une durée de trois ans a été financé par la Direction de la Coopération Internationale de Monaco.

L'objectif visé était de mettre en place neuf nouveaux laboratoires de campagne surtout à les intégrer dans le réseau national de laboratoires déjà existant pour la formation continue, le contrôle qualité et la surveillance épidémiologique sous la tutelle des Centres de Santé de Référence (CSRef). Ce programme de «laboratoire de campagne» de l'ONG Santé Sud dont le principal but est l'amélioration de la qualité des soins de santé de la population malienne répond à des critères bien définis. Telle que la construction d'un dixième laboratoire dans la région de Kayes grâce à des économies budgétaires et des dons d'équipements. Il est à rappeler que les neuf laboratoires construites sont répartis entre les régions de Kayes, Koulikoro et de Ségou. Cependant, l'atelier de présentation des résultats de l'évaluation finale qui se déroule du 15 au 16 mai au centre Mérieux d'Infectiologie a également pour objectif de pérenniser l'installation de ces laboratoires dans les villes du Mali notamment en milieu rural.

مهرجان المسرح الاترجالي من 14 إلى 16 ماي فرقة « الجمل الممزح » تشارك في اللقاء الأورومتوسطي بوهران



والمركز الثقافي الفرنسي كما ستجري مبادرات أرتجالية ما بين فرقة الجمل الممزح والقروى المشاركة بمقر الجمعية على أن تحري التهانيات بالمعهد الجهوي للموسيقى أحمد وهيبي، تجدر الإشارة أن فرقة الجمل الممزح تأسست قبل ثلاث سنوات بالمركز الثقافي الفرنسي بعد ورشة عمل وتكوين في مجال الارتجال بعد التكوين والتأطير وخدمات مجموعة من مهووبي الفن العصري والحديث حيث يقوم أعضاء الفرقة بتقديم عروض بناء على طلب الحكم ثم بناء على طلب الجمهور الحاضر وبهذا الأسلوب الذي يجمع بين الهزل فريضة التناضس والتباري بالإضافة إلى التجارب المباشرة والتجاوز مع الجمهور. أسيا ختو

تتخطم فرقة الجمل الممزح المسرح الاترجالي بالتعاون مع المركز الثقافي الفرنسي وجمعية صحة سبدي الهوازي اللقاء الأورو المتوسطي للمسرح الاترجالي بوهران تحت شعار "ارتجل من 14 إلى غاية 16 من الشهر الحالي مع فريق ارتجالية ضمن المغرب تشارك فرقة "ستون ذو" ومن مديونة بوزيدو الفرنسية فرقة "آبتي بودودو بكولة" كما ستناقش الفرق المشاركة في مباريات على المباشر أمام الجمهور الذي سيكون في نفس الوقت الحكم من خلال عمليات التصويت على الأفكار بشكل مباشر. وفي ذات السياق خصص برنامجا خاصا بالمناسبة حيث ستقام ورشات خاصة بالمسرح الاترجالي بمقر جمعية صحة سبدي الهوازي



Un riche programme pour la célébration du mois du patrimoine à Oran

Le 19 avril 2015.

ORAN- Un riche programme a été concocté pour la célébration du mois du patrimoine à Oran, comportant notamment la projection d'un film documentaire sur le vieux quartier de Sidi El Houari au profit des élèves d'un nombre de lycées les 5, 12 et 28 mai, a-t-on appris des organisateurs.

Le programme prévoit également une émission radiophonique sur le quartier de Sidi El Houari, secteur sauvegardé, qui sera animée par des universitaires.

En plus d'un colloque sur ce vieux quartier prévu les 17 et 18 mai avec la participation d'experts et chercheurs dans le patrimoine, d'universitaires et de représentants de la société civile, des visites guidées sont également programmées pour plusieurs sites historiques du vieux quartier, notamment le Palais du Bey, les abris de la seconde guerre mondiale, le Fort Saint Pedro, la Porte d'Espagne, la Mosquée du Pacha et autres sites historiques datant de différentes périodes: ottomane, espagnole et française.

Des expositions sont prévues tout au long du mois du patrimoine, notamment au niveau du jardin de la Direction de la culture sur le patrimoine matériel et immatériel par les antennes de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels (ONGEBC) des wilayas de l'Ouest du pays.

La Direction de la culture organise également des expositions sur les projets réalisés et prévus liés au patrimoine oranais, ainsi que des expositions sur l'histoire de la ville et de ses personnalités.

De son côté, le musée Ahmed Zabana d'Oran a concocté son propre programme pour célébrer le mois du patrimoine, en collaboration avec l'association «Santé Sidi El-Houari» (SDH) et l'association «Bel Horizon pour la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine historique oranais».

Une grande partie de son programme tourne également autour du vieux quartier. Ainsi, ces trois partenaires comptent projeter dans le musée même, un film documentaire sur le vieux quartier intitulé «Sidi El Houari, le vieil Oran» (25 avril), ainsi qu'un reportage «Sidi El-Houari, un musée à ciel ouvert» (16 mai).

En outre, une visite guidée à travers «les monuments oubliés de la ville d'Oran» sera organisée par le musée, en collaboration avec l'association SDH, le 24 avril prochain.

La célébration du mois du patrimoine 2015 à Oran est organisée par la Direction de la Culture de la Wilaya d'Oran en partenariat avec l'Office National de Gestion et d'exploitation des biens Culturels et la participation des Etablissements culturels et le mouvement associatif de la Wilaya d'Oran.

Le coup d'envoi des festivités, qui se tient cette année sous le thème: «Patrimoine et territoire» a été donné le samedi (18 avril) à la Place de la République à Sidi El-Houari.

Ces festivités annuelles visent à valoriser le patrimoine oranais et la mise en valeur de la région d'Oran et son vieux quartier et à faire reconnaître le riche patrimoine dont Oran dispose.

Il s'agit tout particulièrement de faire en sorte que ce patrimoine soit intégré dans le circuit économique et social du pays, en vue de promouvoir le tourisme culturel et protéger les vestiges contre le pillage et la destruction, ont souligné les organisateurs.

MUSÉE AHMED ZABANA

Célébration du mois du patrimoine

B. Samira

Dans le cadre de la célébration du mois du patrimoine qui se déroule cette année, sous le thème «patrimoine et territoire», diverses activités sont prévues à Oran. A cet effet, le musée Ahmed Zabana d'Oran, organise, en partenariat avec l'association Santé Sidi El-Houari (SDH) et l'Association Bel Horizon, des séances de projection de plusieurs films documentaires et des reportages sur le

quartier ancestral de Sidi El Houari au niveau de la salle de projection dudit musée. Il y aura aussi au programme ce mois-ci, des randonnées pédestres vers les sites historiques que compte la wilaya d'Oran. Des guides touristiques accompagneront les participants à ces sorties et donneront des explications sur les origines et l'histoire de ces lieux qui marquent la wilaya d'Oran. Dans le même cadre, d'autres institutions culturelles ont aussi concocté des activités pour commémorer le mois

sus cité. Il y aura la projection d'un film documentaire sur le quartier ancestral de Sidi El Houari, au profit des lycéens. Le programme prévoit également, une émission radiophonique sur ledit quartier qui sera animée par des universitaires. En plus d'un colloque sur ce vieux quartier, auquel participeront des experts en patrimoine et des chercheurs, entre autres. Durant tout ce mois, des expositions seront tenues sur le patrimoine matériel et immatériel, dans divers lieux culturels.

الجمهورية

يومية وطنية إخبارية
رائدة الصحف بالغرب الجزائري

يقطن: عالية بوخاري

عدد: 21-04-2015

جمعية "صحة سيدي الهواري" تحتفي بشهر التراث

معارض تاريخية وعروض في الأزياء التقليدية



المصور

تحتفل جمعية "صحة سيدي الهواري" بوهان كغيرها من الجمعيات الثقافية بشهر التراث الذي أطلقت فعالياته يوم 18 أبريل الفارط بعدد من المعارض الفنية والتشكيلية وعروض لأزياء تقليدية ، حيث استمتع الجمهور الوهراني أول أمس بعرض في الطورة الوهرانية والحايك ، وشاهدت أخرى كالمواقيل الشعبية وفراءات في الأثعار المحلية، في حين قدمت الأئمة " فناء فاضمة الزهراء " محاضرة حول الألفية الوهرانية سلطت الضوء فيها على تاريخها و مشابيحها ، يأتي هذا في الوقت الذي فتح فيه المتحف الوطني " أحمد زيانة " بوهان أبوابه أمام المواطنين من أجل تقديم معرض كبير للصور التاريخية بالتنسيق مع جمعية " الأفق الحويل " بهدف إبراز أصالة المعالم الأثرية التي تظل قائمة وشاهدة على كل حقبة تاريخية شهنتها عاصمة الغرب الجزائري ، حيث سجلت الأروقة إقبالا منقطع النظير من لدن الباحثين وعشاق التاريخ الذين قدموا خصيصا من أجل اكتشاف جمال المدينة وحضارتها وكذا تاريخها العريق عبر الأزيمة والصور .

وفي ذات الصند تنظم جمعية "صحة سيدي الهواري" معرضا للصور بهيو المركز التجاري " الأتيق " الخميس المقبل، حيث سيتم عرض 15 لوحة للمعالم الأثرية وصور للمساجد المصنفة العتيقة وكذا للحي العتيق سيدي الهواري حسينا أكده نائب رئيس الجمعية السيد " ميلود من أحمد " الذي أوضح في تصريح خاص للجمهور أن هذه اللوحات هي من أعمال مبدعي الجمعية الذين يشكلون ميولات فنية كبيرة في الرسم والتصوير الفوتوغرافي، وهو ما دفع بهذه الهيئة لعرض أعمالهم أمام الجمهور الوهراني التواقي ، و لأول شهر التراث بعد من أهم التظاهرات الثقافية بلاندا فقد أرتأت " صحة سيدي الهواري " إلى تنظيم خرجات سياحية وزيارات ميدانية إلى المواقع الأثرية التي تزخر بها وهران وتلك يوم الجمعة المقبل، كما ستطلق " قافلة التراث " يوم 27 أبريل من حديقة " سيدي احمد " تليها معارض ومقتنيات تهدف إلى حماية ونسج التراث الثقافي للمدينة، إضافة إلى مواعد ثقافية أخرى لإحياء التراث الشعبي الذي يشكل أحد ركائز التراث الثقافي الوطني .

**جمعية «صحة سيدي الهواري»
تحتفي بشهر التراث
معارض تاريخية وعروض
في الأزياء التقليدية**



تحتفل جمعية «صحة سيدي الهواري» بوهران كقبرها من الجمعيات الثقافية بشهر التراث الذي انطلقت فعالياته يوم 18 أبريل الفارط بعدد من المعارض الفنية والتشكيلية وعروض للأزياء التقليدية . حيث استمتع الجمهور الوهراني أول أمس بعرض في البلوزة الوهرانية والحايك ، وشاشات أخرى كالبوقالات الشعبية وقراءات في الأشعار المحلية. في حين قدمت الأنسة «فناو فاطمة الزهراء» محاضرة حول الأغنية الوهرانية سلطت الضوء فيها على تاريخها و مشابقتها ، يأتي هذا في الوقت الذي فتح فيه المتحف الوطني « أحمد زيانة » بوهران أبوابه أمام المواطنين من أجل تقديم معرض كبير للصور التاريخية بالتنسيق مع جمعية «الأفق الجميل» بهدف إبراز أسالة المعالم الأثرية التي تظل قائمة وشاهدة على كل حقبة تاريخية شهدتها عاصمة الغرب الجزائري . حيث سجلت الأروقة إقبالا منقطع النظير من لدن الباحثين وعشاق التاريخ الذين قدموا خصيصا من أجل اكتشاف جمال المدينة وحضارتها وكذا تاريخها العريق عبر الأزمنة والمعصور. وفي ذات الصدد تنظم جمعية «صحة سيدي الهواري» معرضا للصور ببهو المركز التجاري «الأنيق» الخميس المقبل، حيث سيتم عرض 15 لوحة للمعالم الأثرية وصور للمساجد المحسنة العتيقة وكذا للحبي العتيق سيدي الهواري حسيما أكده نائب رئيس الجمعية السيد «ميلود بن أحمد» الذي أوضح في تصريح خاص للجمهور أن هذه اللوحات هي من أعمال مبدعي الجمعية الذين يملكون مؤهلات فنية كبيرة في الرسم والتصوير الفوتوغرافي، وهو ما دفع بهذه الهيئة لعرض أعمالهم أمام الجمهور الوهراني الذواق . ولأن شهر التراث يعد من أهم المناسبات الثقافية ببلادنا فقد ارتأت «صحة سيدي الهواري» إلى تنظيم خرجات سياحية وزيارات ميدانية إلى المواقع الأثرية التي تزخر بها وهران وذلك يوم الجمعة المقبل.

عالية بوخاري

Mois du patrimoine Un riche programme en perspective

Le 24 avril 2015.

Un riche programme a été concocté pour la célébration du mois du patrimoine à Oran, comportant notamment la projection d'un film documentaire sur le vieux quartier de Sidi El Houari au profit des élèves d'un nombre de lycées les 5, 12 et 28 mai, a-t-on appris des organisateurs.

Le programme prévoit également une émission radiophonique sur le quartier de Sidi El Houari, secteur sauvegardé, qui sera animée par des universitaires. En plus d'un colloque sur ce vieux quartier prévu les 17 et 18 mai avec la participation d'experts et chercheurs dans le patrimoine, d'universitaires et de représentants de la société civile, des visites guidées sont également programmées pour plusieurs sites historiques du vieux quartier, notamment le Palais du Bey, les abris de la seconde guerre mondiale, le Fort Saint Pedro, la Porte d'Espagne, la Mosquée du Pacha et autres sites historiques datant de différentes périodes: ottomane, espagnole et française. Des expositions sont prévues tout au long du mois du patrimoine, notamment au niveau du jardin de la Direction de la culture sur le patrimoine matériel et immatériel par les antennes de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels (ONGEBC) des wilayas de l'Ouest du pays. La Direction de la culture organise également des expositions sur les projets réalisés et prévus liés au patrimoine oranais, ainsi que des expositions sur l'histoire de la ville et de ses personnalités. De son côté, le musée Ahmed Zabana d'Oran a concocté son propre programme pour célébrer le mois du patrimoine, en collaboration avec l'association «Santé Sidi El-Houari» (SDH) et l'association «Bel Horizon pour la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine historique oranais». Une grande partie de son programme tourne également autour du vieux quartier. Ainsi, ces trois partenaires comptent projeter dans le musée même, un film documentaire sur le vieux quartier intitulé «Sidi El Houari, le vieil Oran» (25 avril), ainsi qu'un reportage «Sidi El-Houari, un musée à ciel ouvert» (16 mai). En outre, une visite guidée à travers «les monuments oubliés de la ville d'Oran» sera organisée par le musée, en collaboration avec l'association SDH, le 24 avril prochain. La célébration du mois du patrimoine 2015 à Oran est organisée par la Direction de la Culture de la Wilaya d'Oran en partenariat avec l'Office National de Gestion et d'exploitation des biens Culturels et la participation des Etablissements culturels et le mouvement associatif de la Wilaya d'Oran. Le coup d'envoi des festivités, qui se tient cette année sous le thème : «Patrimoine et territoire» a été donné le samedi (18 avril) à la Place de la République à Sidi El-Houari. Ces festivités annuelles visent à valoriser le patrimoine oranais et la mise en valeur de la région d'Oran et son vieux quartier et à faire reconnaître le riche patrimoine dont Oran dispose. Il s'agit tout particulièrement de faire en sorte que ce patrimoine soit intégré dans le circuit économique et social du pays, en vue de promouvoir le tourisme culturel et protéger les vestiges contre le pillage et la destruction, ont souligné les organisateurs.

Un riche programme a été concocté pour la célébration du mois du patrimoine à Oran, comportant notamment la projection d'un film documentaire sur le vieux quartier de Sidi El Houari au profit des élèves d'un nombre de lycées les 5, 12 et 28 mai, a-t-on appris des organisateurs.

Le programme prévoit également une émission radiophonique sur le quartier de Sidi El Houari, secteur sauvegardé, qui sera animée par des universitaires. En plus d'un colloque sur ce vieux quartier prévu les 17 et 18 mai avec la participation d'experts et chercheurs dans le patrimoine, d'universitaires et de représentants de la société civile, des visites guidées sont également programmées pour plusieurs sites historiques du vieux quartier, notamment le Palais du Bey, les abris de la seconde guerre mondiale, le Fort Saint Pedro, la Porte d'Espagne, la Mosquée du Pacha et autres sites historiques datant de différentes périodes: ottomane, espagnole et française. Des expositions sont prévues tout au long du mois du patrimoine, notamment au niveau du jardin de la Direction de la culture sur le patrimoine matériel et immatériel par les antennes de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels (ONGEBC) des wilayas de l'Ouest du pays. La Direction de la culture organise également des expositions sur les projets réalisés et prévus liés au patrimoine oranais, ainsi que des expositions sur l'histoire de la ville et de ses personnalités. De son côté, le musée Ahmed Zabana d'Oran a concocté son propre programme pour célébrer le mois du patrimoine, en collaboration avec l'association «Santé Sidi El-Houari» (SDH) et l'association «Bel Horizon pour la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine historique oranais». Une grande partie de son programme tourne également autour du vieux quartier. Ainsi, ces trois partenaires comptent projeter dans le musée même, un film documentaire sur le vieux quartier intitulé «Sidi El Houari, le vieil Oran» (25 avril), ainsi qu'un reportage «Sidi El-Houari, un musée à ciel ouvert» (16 mai). En outre, une visite guidée à travers «les monuments oubliés de la ville d'Oran» sera organisée par le musée, en collaboration avec l'association SDH, le 24 avril prochain. La célébration du mois du patrimoine 2015 à Oran est organisée par la Direction de la Culture de la Wilaya d'Oran en partenariat avec l'Office National de Gestion et d'exploitation des biens Culturels et la participation des Etablissements culturels et le mouvement associatif de la Wilaya d'Oran. Le coup d'envoi des festivités, qui se tient cette année sous le thème : «Patrimoine et territoire» a été donné le samedi (18 avril) à la Place de la République à Sidi El-Houari. Ces festivités annuelles visent à valoriser le patrimoine oranais et la mise en valeur de la région d'Oran et son vieux quartier et à faire reconnaître le riche patrimoine dont Oran dispose. Il s'agit tout particulièrement de faire en sorte que ce patrimoine soit intégré dans le circuit économique et social du pays, en vue de promouvoir le tourisme culturel et protéger les vestiges contre le pillage et la destruction, ont souligné les organisateurs.



Association Santé Sidi El houari : Journée d'étude sur la situation des enfants et des femmes

Le 15 juin 2015, par A. S. Yasmine.

Une journée de réflexion et d'étude a été consacrée à la situation des enfants et des femmes dans la société, ce dimanche, par l'association Santé Sidi El Houari SDH en collaboration avec les représentants de l'Unicef.

Cette journée a connu la participation des spécialistes de la question de l'enfance, les représentants des institutions nationales, de la société civile ainsi que plusieurs invités et associations. Selon le président de l'association, M. Bereksi Kamel : « Cette journée est importante pour nous, elle traite la question de la violence.

Nous profitons de l'éclairage que l'Unicef nous apporte afin d'avancer sur les causes de cette violence. Notre association se consacre à toutes les questions qui sont un obstacle pour le développement de la personne et en particulier du jeune ». En ce qui concerne la participation de l'Unicef, le représentant M. Thomas Davin dira que : « Nous travaillons sur quatre grands secteurs qui sont l'éducation, la santé, la protection et la protection sociale ». Il rajoutera : « Pour nous, SDH est un partenaire très important sur Oran avec qui nous travaillons depuis près de 9 ans. Notre but est de mieux donner d'outils pour les jeunes afin de trouver leur place au sein de la société, et surtout de leur offrir droit à la parole ».

El Watan - Lundi 15 juin 2015 - 7

RÉGION OUEST

ASSOCIATION SANTÉ SIDI EL HOUARI Journée d'étude sur la situation des enfants et des femmes

Une journée de réflexion et d'étude a été consacrée à la situation des enfants et des femmes dans la société, ce dimanche, par l'association Santé Sidi El Houari SDH en collaboration avec les représentants de l'Unicef. Cette journée a connu la participation des spécialistes de la question de l'enfance, les représentants des institutions nationales, de la société civile ainsi que plusieurs invités et associations. Selon le président de l'association, M. Bereksi Kamel : « Cette journée est importante pour nous, elle traite la question de la violence. Nous profitons de l'éclairage que l'Unicef nous apporte afin d'avancer sur les causes de cette

violence. Notre association se consacre à toutes les questions qui sont un obstacle pour le développement de la personne et en particulier du jeune ». En ce qui concerne la participation de l'Unicef, le représentant M. Thomas Davin dira que : « Nous travaillons sur quatre grands secteurs qui sont l'éducation, la santé, la protection et la protection sociale ». Il rajoutera : « Pour nous, SDH est un partenaire très important sur Oran avec qui nous travaillons depuis près de 9 ans. Notre but est de mieux donner d'outils pour les jeunes afin de trouver leur place au sein de la société, et surtout de leur offrir droit à la parole ». **A. S. Yasmine**



Oran : 15ème Chantier culturel international prévu du 20 juillet au 2 août prochains

Le 27 juin 2015, par APS.



La 15ème édition du Chantier culturel international d'Oran, rencontre annuelle dédiée au patrimoine historique, se tiendra du 20 juillet au 2 août prochains, a-t-on appris samedi du président de l'association organisatrice «Santé Sidi El-Houari» (SDH).

«Un programme riche et varié a été élaboré pour cette manifestation culturelle qui a pour objectif de réunir des dizaines de jeunes algériens et étrangers passionnés de restauration et valorisation des édifices à caractère historique», a précisé Kamel Bereksi.

Des stages pratiques sont prévus dans ce cadre, notamment en maçonnerie, taille de pierre, forge et menuiserie, a-t-il fait savoir, signalant que l'appel à participation a déjà attiré une centaine de postulants.

Des ateliers culturels sont également au menu de la rencontre, a-t-il indiqué, citant, entre autres activités, le chant arabo-andalou, l'art culinaire et la gastronomie traditionnels, la danse, la calligraphie arabe, et l'initiation aux techniques audio-visuelles.

Les participants bénéficieront aussi d'excursions pour visiter les monuments historiques du quartier de Sidi El-Houari, la ville d'Oran et d'autres localités de la région, ainsi que de randonnées et sorties à la plage.

Les ateliers seront animés au siège de l'association SDH, situé au cœur du quartier séculaire de Sidi El-Houari qui concentre la majorité des édifices historiques de la ville.

Le site de l'association est constitué d'un ensemble architectural d'une superficie de 5.000 m², composé des

Bains turcs et du vieil hôpital datant des périodes ottomane et française, respectivement.

Depuis sa création en 1991, l'association SDH s'est attelée à ériger ce site en pôle socioculturel comportant une école-chantier de formation aux métiers traditionnels du bâtiment.

La structure d'apprentissage, d'une capacité de 50 places pédagogiques, est dotée d'un espace audio-visuel, de salles d'expression artistique, d'ateliers d'éducation citoyenne et de prévention sanitaire.

Plus de 400 jeunes artisans ont été formés durant la dernière décennie au sein de l'école-chantier de SDH, dont près de la moitié ont été recrutés par des entreprises chargées de la réhabilitation du vieux bâti à Oran.

EL MOUDJAHID Dimanche 28 Juin 2015

15^e CHANTIER CULTUREL INTERNATIONAL À ORAN

Valorisation du patrimoine historique

La 15^e édition du Chantier culturel international d'Oran, rencontre annuelle dédiée au patrimoine historique, se tiendra du 20 juillet au 2 août prochains, a-t-on appris du président de l'association organisatrice Santé Sidi El-Houari (SDH). « Un programme riche et varié a été élaboré pour cette manifestation culturelle qui a pour objectif de réunir des dizaines de jeunes Algériens et étrangers passionnés de restauration et valorisation des édifices à caractère historique », a précisé Kamel Bereksi. Des stages pratiques sont prévus dans ce cadre, notamment en maçonnerie, taille de pierre, forge et menuiserie, a-t-il fait savoir, signalant que l'appel à participation a déjà attiré une centaine de



postulants. Des ateliers culturels sont également au menu de la rencontre, a-t-il indiqué, citant, entre autres activités, le chant arabo-andalou, l'art culinaire et la gastronomie traditionnels, la danse, la calligraphie arabe, et l'initiation aux techniques audio-visuelles.

Les participants bénéficieront aussi d'excursions pour visiter les monuments historiques

du quartier de Sidi El-Houari, la ville d'Oran et d'autres localités de la région, ainsi que de randonnées et sorties à la plage. Les ateliers seront animés au siège de l'association SDH, situé au cœur du quartier séculaire de Sidi El-Houari qui concentre la majorité des édifices historiques de la ville. Le site de l'association est constitué d'un ensemble architectural d'une superficie

de 5.000 m², composé des bains turcs et du vieil hôpital datant des périodes ottomane et française, respectivement. Depuis sa création en 1991, l'association SDH s'est attelée à ériger ce site en pôle socioculturel comportant une école-chantier de formation aux métiers traditionnels du bâtiment.

La structure d'apprentissage, d'une capacité de 50 places pédagogiques, est dotée d'un espace audio-visuel, de salles d'expression artistique, d'ateliers d'éducation citoyenne et de prévention sanitaire. Plus de 400 jeunes artisans ont été formés durant la dernière décennie au sein de l'école-chantier de SDH, dont près de la moitié ont été recrutés par des entreprises chargées de la réhabilitation du vieux bâti à Oran.

Le Quotidien d'Oran **09**
Dimanche 28 Juin 2015

Chantier Culturel International d'été **Les jeunes appelés à participer massivement**

Bouhassoune Lahouari

La 15^{ème} édition du Chantier Culturel International d'été se tiendra à Sidi El-Houari du 20 juillet au 2 août 2015. Le choix de ce quartier populaire n'est pas fortuit puisqu'il s'agit d'un site historique de la ville d'Oran. A l'occasion, l'association Santé Sidi El-Houari d'Oran lance un appel pour une large participation à cet important événement, appel destiné notamment aux jeunes âgés entre 18 et 35 ans. L'hébergement est assuré, indique-t-on, sur le site de l'association ainsi que la restauration (cuisine sur site, menus traditionnels participatifs), pour lesquels toutes les conditions seront réunies. Il s'agit du programme concerté pluri-acteurs Algérie « Joursour » qui a élaboré un emploi du temps du chantier portant sur des travaux manuels et stages pratiques (maçonnerie, taille de pierre, forge, menuiserie) ainsi que des visites du

musée, des sites et des monuments historiques de la ville d'Oran, en plus des sorties à la plage et des baignades. Concernant les travaux de chantier, ces derniers porteront selon la fiche technique sur de différentes tâches, entre autres: nettoyage, décapage, peinture, maçonnerie, taille de pierre, jardinage. Dans le volet ateliers culturels, les participants auront le choix entre « chant arabo-andalous, art culinaire et gastronomie traditionnels, danse traditionnelle et orientale, calligraphie arabe et initiation aux techniques audiovisuelles ».

L'association *Santé Sidi El-Houari* prévoit l'élaboration pour la circonstance d'un « programme riche, pour découvrir la culture locale et une immersion dans la réalité sociale locale à travers les visites guidées ». Il est à noter que le dernier délai des inscriptions est fixé au 30 juin prochain et la participation est ouverte au niveau national.

15e Chantier culturel international à Oran : Valorisation du patrimoine historique

Le 28 juin 2015.



La 15e édition du Chantier culturel international d'Oran, rencontre annuelle dédiée au patrimoine historique, se tiendra du 20 juillet au 2 août prochains

La 15e édition du Chantier culturel international d'Oran, rencontre annuelle dédiée au patrimoine historique, se tiendra du 20 juillet au 2 août prochains, a-t-on appris du président de l'association organisatrice Santé Sidi El-Houari (SDH). « Un programme riche et varié a été élaboré pour cette manifestation culturelle qui a pour objectif de réunir des dizaines de jeunes Algériens et étrangers passionnés de restauration et valorisation des édifices à caractère historique », a précisé Kamel Bereksi. Des stages pratiques sont prévus dans ce cadre, notamment en maçonnerie, taille de pierre, forge et menuiserie, a-t-il fait savoir, signalant que l'appel à participation a déjà attiré une centaine de postulants. Des ateliers culturels sont également au menu de la rencontre, a-t-il indiqué, citant, entre autres activités, le chant arabo-andalou, l'art culinaire et la gastronomie traditionnels, la danse, la calligraphie arabe, et l'initiation aux techniques audio-visuelles.

Les participants bénéficieront aussi d'excursions pour visiter les monuments historiques du quartier de Sidi El-Houari, la ville d'Oran et d'autres localités de la région, ainsi que de randonnées et sorties à la plage. Les ateliers seront animés au siège de l'association SDH, situé au cœur du quartier séculaire de Sidi El-Houari qui concentre la majorité des édifices historiques de la ville. Le site de l'association est constitué d'un ensemble architectural d'une superficie de 5.000 m², composé des bains turcs et du vieil hôpital datant des périodes ottomane et française, respectivement. Depuis sa création en 1991, l'association SDH s'est attelée à ériger ce site en pôle socioculturel comportant une école-chantier de formation aux métiers traditionnels du bâtiment. La structure d'apprentissage, d'une capacité de 50 places pédagogiques, est dotée d'un espace audiovisuel, de salles d'expression artistique, d'ateliers d'éducation citoyenne et de prévention sanitaire. Plus de 400 jeunes artisans ont été formés durant la dernière décennie au sein de l'école-chantier de SDH, dont près de la moitié ont été recrutés par des entreprises chargées de la réhabilitation du vieux bâti à Oran.

8 | Dimanche 28 juin 2015

Oran : 15^e chantier culturel international du 20 juillet au 2 août

La 15^e édition du Chantier culturel international d'Oran, rencontre annuelle dédiée au patrimoine historique, se tiendra du 20 juillet au 2 août prochains.

Un programme riche et varié a été élaboré pour cette manifestation culturelle qui a pour objectif de réunir des dizaines de jeunes algériens et étrangers passionnés de restauration et valorisation des édifices à caractère historique. Des stages pratiques sont prévus dans ce cadre, notamment en maçonnerie, taille de pierre, forge et menuiserie. L'appel à participation a déjà attiré une centaine de postulants. Des ateliers culturels sont également au menu de la rencontre ;

le chant arabo-andalou, l'art culinaire et la gastronomie traditionnels, la danse, la calligraphie arabe, et l'initiation aux techniques audiovisuelles. Les participants bénéficieront aussi d'excursions pour visiter les monuments historiques du quartier de Sidi El-Houari, la ville d'Oran et



d'autres localités de la région, ainsi que des randonnées et sorties à la plage.

Les ateliers seront animés au siège de l'association SDH, situé au cœur du quartier séculaire de Sidi El-Houari qui concentre la majorité des édifices historiques de la ville.



Extinction des lumières de Maqam Echahid : Un premier pas vers la réduction de la consommation de l'énergie

Mercredi 1er avril 2015, par Farida Belkhiri.



Quelque 400 personnes et 250 participants ont assisté, samedi soir, à l'extinction partielle, durant près d'une heure, des lumières du Maqam Echahid.

Une extinction qui a touché aussi et en même temps, de 20h30 au 21h30, plus d'une centaine de monuments du pays.

Des monuments plongés dans le noir pour tenter de sensibiliser sur le sort de notre planète et l'environnement dans une manifestation mondiale baptisée «Earth Hour».

«L'obscurité partielle dans laquelle était plongé Maqam Echahid a duré 40 minutes.

Nous avons allumé des bougies un peu partout pour procéder au nettoyage de l'esplanade de Riadh El Feth.

Notre but est d'inculquer la notion de l'économie d'énergie mais aussi celle de la préservation de l'environnement», explique le président de l'association Sidra, Nacim Filali, qui a chapeauté le «Earth hour» en Algérie.

Pour la prochaine édition, de 2016, l'association compte avoir la Sonelgaz comme partenaire comme elle a réussi à le faire avec l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (Aprue).

Le but de faire participer la Sonelgaz est, d'une part, de sensibiliser la population à l'échelle nationale sur la lutte contre le gaspillage de l'énergie, et d'autre part, de recenser les familles qui ont pris part au «Earth hour» en éteignant les lumières durant une heure.

«Nous recueilli beaucoup d'échos sur les réseaux sociaux et les réactions étaient positives mais nous ne pouvons pas, sans l'aide de la Sonelgaz, avancer des statistiques sur ceux qui ont pris part à cette manifestation chez eux.

D'où la nécessité, pour nous, de collaborer avec la compagnie nationale», explique le président de Sidra, se réjouissant que l'association ait gagné un partenaire comme l'Aprue.

En effet, cette dernière a été l'invitée vedette de la conférence sur les énergies renouvelables que l'association Sidra a organisée dans le cadre de «Earth hour».

«L'agence s'est engagée à assister les jeunes dans leurs projets dans le secteur de l'environnement et à accompagner ceux qui veulent créer des micro-entreprises dans l'efficacité énergétique et qui contribuent à la protection de l'environnement», indique-t-il.

Pour 2016, «Earth hour» Algérie aura une envergure nationale et ne se limitera pas seulement à la capitale, comme cela est le cas cette année.



Annulation de la décision de fermeture du SOS Village d'enfants de Draria à Alger

Le 28 mai 2015, Par Tewfik Abdelbari.



SOS VILLAGE D'ENFANTS DE DRARIA

La page Facebook de l'orphelinat « SOS Village d'Enfants de Draria » l'annonçait ce matin : la tentative d'évacuation des enfants hébergés dans le centre pour récupérer le terrain a été stoppée. TSA a contacté le chargé de communication de SOS Village d'enfants, Amine Bouzahri pour plus de précisions.

Une décision venue « d'en haut »

Amine Bouzahri explique que les autorités locales de Draria ont appelé peu après 17 heures, hier, pour annoncer la fin de l'opération : « Nous avons reçu un appel téléphonique pour dire qu'ils ont reçu une instruction venue d'en haut », précise-t-il.

Interrogé sur l'origine de cette instruction, la même source dit ne pas en savoir plus. « Tout comme nous ne savons pas qui a pris la décision de transférer les enfants, nous ignorons qui l'a annulée », ajoute-t-il.

Aucun enfant déplacé et retour de ceux déjà évacués

Les autorités ont annoncé aux encadreurs que « plus aucun enfant ne sera sorti », selon le chargé de communication. Autre bonne nouvelle, les enfants déplacés depuis quelques jours pourront retourner au Village, affirme Bouzahri.

Les enfants et le personnel de SOS Village d'enfants sont soulagés et heureux de cette issue positive, déclare-t-il en substance. « Vous auriez dû voir leur réaction, c'est plus que du soulagement ! », s'enthousiasme-t-il.

Scènes de liesses et prise en charge psychologique

En annonçant aux enfants que la situation s'arrangeait, « certains fondaient en larme, d'autres courraient et criaient de joie. C'était vraiment émouvant », affirme Amine Bouzahri. De même pour les encadreurs, eux aussi rassurés après des moments « très difficiles », selon lui.

Ce fut « un choc terrible pour les enfants et aussi pour le personnel, les 'mères du village' et pour la communauté », tonne-t-il. D'autant plus que les enfants étaient en période d'examen. Le traumatisme subi a fait que certains ont « raté leurs épreuves et obtenu de très mauvaises notes », déplore-t-il.

Cela dit, Bouzahri annonce qu'une délégation de psychologues du ministère de la Solidarité nationale a été envoyée sur place pour une prise en charge et un suivi des enfants.

« Heureusement que l'on a un peuple conscient et solidaire »

C'est en ces termes qu'Amine Bouzahri s'adresse à nous. Il a tenu à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour dénoncer la tentative de fermeture du centre d'accueil, notamment les médias, les internautes ou encore certaines personnalités.

Une petite victoire contre l'arbitraire grâce à des gens au grand cœur.

Pour des interventions associatives plus efficaces

Le 06 mai 2015, par Leïla Azzouz.

Les travaux d'un atelier de formation sur le « monitoring des données » ont été clôturés cette semaine. Outre la présence des spécialistes du Centre de référence de Annaba, l'atelier, tenu dans les locaux de ce centre au niveau du CHU Dr Dorban, a été animé par le Dr. Elisabeth Poulet, épidémiologiste à Epicentre ; organisme référence en la matière, basé à Paris.

Organisé par l'Association AnisS de lutte contre les IST/Sida et de promotion de la santé avec le partenariat de « Médecins sans frontières » et l'appui du Centre de référence de prise en charge des IST/Sida de Annaba, cet événement a pour objectif « la mise en place d'un système de suivi des données relatives aux interventions liées au VIH, tenant en compte le continuum allant de la sensibilisation à la prise en charge ». Pour Nacereddine Merzoug, président d'AnisS : « Un tel système permettra un meilleur suivi-évaluation des activités menées sur le terrain et nous donnera une meilleure idée sur l'accès des personnes dépistées aux services liés au VIH, dont ils ont besoin.

Un meilleur suivi-évaluation de nos activités nous donnera également une idée plus précise sur notre contribution à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique national 2013-2015 ». Auparavant, c'est un atelier relatif à la mise en œuvre des stratégies communautaires dans la réponse au VIH/Sida qui a été organisé au niveau du siège d'AnisS. La rencontre facilitée par Yasmine Al Kourdi, référent promotion de la santé à « Médecins sans frontières », a réuni des leaders issus des groupes les plus exposés au VIH/Sida (Consommateurs de drogues, homosexuels, prostituées et migrants) et ce en addition aux médiateurs associatifs et aux personnes vivant avec le VIH.

Une réactualisation de la cartographie des sites de vie et de fréquentation de ces groupes difficiles à atteindre, ainsi qu'une mise à jour de leurs besoins sanitaires prioritaires, ont été dressées à l'occasion. « Le diagnostic élaboré et les données recueillies lors de l'atelier permettront à AnisS de conduire des interventions plus adaptées, et donc plus efficaces auprès des populations ciblées », précisera Mr Merzoug.

Pour rappel, ces ateliers entrent dans le cadre d'un projet entamé depuis plusieurs mois par AnisS, avec le partenariat de « Médecins sans frontières » et l'appui du Centre de référence de la prise en charge des IST/Sida. Le projet qui vise à renforcer les interventions liées au VIH/Sida auprès des personnes issues des groupes exposés, dans une approche communautaire, épouse les orientations du Plan stratégique national sur le Sida 2013-2015, à travers notamment le renforcement des interventions associatives auprès des personnes issues des groupes les plus exposés, d'une part, et l'instauration d'un continuum pluridisciplinaire allant de la sensibilisation à la prise en charge pour ces publics cibles, d'autre part.

Education à Béjaïa

La violence à l'école en débat à Akbou

le 12 mai 2015, par H. A. D.



Les violences guettent les élèves

L'association des parents d'élèves de l'école Iffis Larbi a organisé, samedi dernier, en collaboration avec l'Etoile culturelle d'Akbou, une conférence-débat à la maison de jeunes A/Rahmane Farès sous le thème «climat scolaire et prévention des violences».

Pour cerner ce phénomène inquiétant, M.M. Ali Taouinet, docteur en psychologie, Fodil Chalabi, inspecteur de l'éducation nationale et Malek Tagourbazi, normalien et diplômé en psychologie appliquée, ont donné des communications à une assistance constituée d'enseignants et de parents d'élèves.

Après avoir défini les trois formes de violence à l'école, à savoir le châtement corporel, l'insulte et la diffamation, M. Taouinet dira que la peur d'autrui, la revanche et l'imitation des comportements violents de l'adulte par l'enfant selon la théorie d'Albert Bandura, sont à l'origine de ce fléau. «La violence en milieu scolaire ne sera évacuée qu'une fois la justice sociale établie. Pour ce faire, la société algérienne doit être régie par des lois et non par des accointances relationnelles.

En attendant, les parents et les enseignants doivent être des modèles exemplaires pour l'enfant», estimera-t-il. M. Tagourbazt constatera, pour sa part, que «cette violence à l'école a toujours existé». Il illustrera ses dires par l'exemple des conflits ethniques vécus par les USA et que l'Algérie a failli rééditer dans les années 80 et 88.

Face à la spirale de violence allant crescendo, le conférencier se demandera s'il faille construire des écoles ou des prisons ? Et d'accuser le système éducatif de laxisme au moment où une formation psychologique des enseignants s'impose. «Les psychologues exerçant au sein des établissements scolaires doivent aussi être au contact des élèves à risque pour tenter de réduire leur propension à la violence», fera-t-il remarquer en proposant «la création de cellules de crise dans les écoles étant donné que les conseils de discipline sont des armes à double tranchant».

Quant à M. Chalabi, «le profil scolaire de l'élève est fonction de la qualité de l'éducation reçue au sein de sa famille. Il incombe aux parents d'inculquer à leur enfant l'ambition en le motivant sans le stresser».

Pour que la violence en milieu scolaire n'évolue pas vers la criminalité, les intervenants invitent les parents à prendre davantage soin de leurs enfants et les associations de parents d'élèves à jouer pleinement leur rôle.

El Watan

LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT - Samedi 16 mai 2015

N°7483 - Vingt-cinquième année - Prix : Algérie : 20 DA. France : 1 €. USA : 2,15 \$.
ISSN : 1111-0333 - <http://www.elwatan.com> ÉDITION DU CENTRE

LOI SUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES ONG

Le ministère de l'Intérieur juge les critiques «infondées»

Les critiques formulées autour de la loi relative aux associations, promulguée en janvier 2012, «sont infondées». Mohamed Talbi, directeur général des libertés publiques et des affaires juridiques au sein du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, résume ainsi les nombreuses objections et plaintes suscitées par cette loi organique comme celle portant sur «l'impossibilité de bénéficier de subventions de l'étranger». «Dans le passé, des parties étrangères finançaient les activités d'associations nationales dans la perspective de déstabiliser le pays», a avancé M. Talbi, cité par l'APS, en marge d'une rencontre, à Oran, sur les mécanismes de la démocratie participative et les moyens de son renforcement. La nouvelle loi ne prévoit donc d'aides et de subventions étrangères que dans le cadre des

relations et des conventions entre les gouvernements. Ce qui n'est cependant effectif qu'après l'obtention, par l'association, d'un accord de différents ministères et directions. Mais ce n'est toutefois pas l'unique et plus important point de discordance entre le mouvement associatif et l'administration. Depuis son adoption, cette loi est décriée par la société civile pour ses aspects restrictifs, dénonçant une ambition à peine dissimulée d'empêcher les ONG et autres associations «critiques» d'activer sur le terrain. Il est ainsi question, dans ce texte de loi, de la suspension et de la dissolution d'une quelconque entité en cas d'ingérence dans les affaires internes du pays, ou si l'on estime que ses activités sont d'ordre «politique» ou qu'elles vont à l'encontre des «valeurs» ou de «l'ordre public». D'ailleurs, devant la difficulté,

voire l'impossibilité dans certains cas d'obtenir un agrément, de nombreuses organisations et associations ont été contraintes de «disparaître», ou de se faire les plus discrètes possible. Et ce, quitte à réduire considérablement leurs activités, faute de financements certes, mais aussi et surtout par crainte des retours de bâton.

«MÉDAILLES D'UTILITÉ PUBLIQUE»

Des activités qui ne se cantonnent pourtant qu'à des missions humanitaires et donc «d'utilité publique et sociale». Une mission qui sera d'ailleurs, paradoxalement, bientôt reconnue dans les textes. «Un projet de décret exécutif visant à donner aux associations la qualité d'utilité publique est en cours de préparation au niveau du ministère de l'Intérieur et des Collectivités

locales», a précisé M. Talbi. «Le projet, qui sera prochainement présenté au gouvernement, est actuellement en cours d'enrichissement», a-t-il indiqué. Ce décret exécutif fixe les conditions que doivent satisfaire les associations pour obtenir la qualité d'utilité publique, de nombreuses expériences menées dans ce domaine à l'échelle internationale ayant également été examinées et débattues, et ce, en prenant les spécificités et le contexte national. «Le futur texte exécutif donnera une attention particulière aux programmes, activités et projets des associations, ainsi qu'à leur capacité de contribuer au développement dans plusieurs domaines», a encore ajouté le directeur général, ajoutant que le décret prévoit même «l'attribution de médailles et distinctions aux associations les plus actives en matière d'utilité publique». G. L.



LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT AUTISTE

Thème d'une conférence à la faculté de médecine

Le 19 mai 2015, par M. Kherrab.

L'autisme, illusion de normalité ou comment comprendre la différence, tel est le thème de la conférence que la faculté de médecine au Chalet des Pins abritera aujourd'hui. Organisée par l'association Wafa des parents d'enfants en difficultés mentales, cette conférence sera animée par Joseph Schovanec, un Docteur en philosophie et chercheur en sciences sociales. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'un projet de renforcement des aptitudes pédagogiques des différents intervenants dans la prise en charge des enfants autistes, a tenu à nous préciser M.Schovanec. Il s'agit aussi d'une expérience personnelle qu'il tient inlassablement à transmettre et à véhiculer notamment aux parents et aux enseignants. D'une ville à une autre et d'un pays à un autre, le périple continue pour cet ancien élève autiste recruté, il y a quelques mois, en septembre de l'année écoulée plus précisément, par Europe 1, une radio française. C'est un défi que je devrais gagner, lança-t-il, afin de montrer que rien ne peut effectivement empêcher un autiste d'exceller dans tous les domaines, sans exception aucune. Agé de 33 ans, le parcours de Joseph Schovanec est vraiment richissime en expériences. Selon lui, le seul handicap est d'ordre psychologique. Depuis dix ans qu'il voyage à travers toutes les villes du monde, il n'a cessé de rappeler à ses interlocuteurs que l'enfant autiste est souvent plus performant qu'un enfant dit normal. Tout dépendra, dira-t-il, d'un diagnostic précoce de l'autisme pour que la personne autiste puisse mener une

SÉMINAIRE SUR L'AUTISME À SKIKDA

Pour que l'autisme ne reste plus dans l'ombre

A l'initiative de l'association « AMANE » pour les enfants atteints de Troubles Envahissants du développement, le 2^{ème} séminaire, organisé au palais de la culture et les arts de Skikda, le 19 et 20 avril 2015, a été un franc succès.

♦ A. BOUKELOUA

La présidente de cette association, Madame Selmi Hadjira, tire la sonnette d'alarme et plaide pour une prise en charge réelle de cette catégorie, et permettre une activité psycho-éducatives dédiées aux enfants autistes, saine et cohérente avec l'assistance de pédopsychiatres, psychologues et un personnel spécialisé.

En l'absence de statistiques et de l'étendue de cette pathologie, Skikda compte plus de 300 enfants atteints de ce syndrome chiffre du mois de juillet 2014, relevant des familles qui se sont manifestés auprès de la DAS, mais en réalité combien d'enfants malades sont-ils ignorés au niveau des 32 communes qui compte la wilaya de Skikda ?

Une maladie sous-estimée mais qui s'étend de manière alarmante, loin des préoccupations des pouvoirs publics, le manque de structures médicales adaptées et de personnel qualifié constitue

qui est le retard mental qui peut être irréversible sans une intervention thérapeutique précoce à l'âge 2 ans.

Pour elle, le programme national pour l'autisme doit consacrer la création de centres de pédopsychiatrie à travers le territoire national au même titre que les services de pédiatrie et le renforcement de la formation des pédopsychiatres.

La prise en charge d'une manière efficiente nécessite de grands moyens, cette maladie neurologique caractérisée essentiellement par une interaction sociale déficiente affectant le fonctionnement du cerveau, le système immunitaire et biologique et altère les capacités de reconnaissance des expressions, des codes sociaux et affectifs avec des troubles de comportements. A l'exception de quelques activités organisées par certaines structures et associations, militant pour la cause des autistes, rien n'est prévu officiellement.

Quelque 300 enfants inscrits attendent leur tour, faute de moyens et de soutien des autorités locales, de nombreuses familles se retrouvent dans le désarroi, souvent dans une grande précarité surtout pour les populations rurales, selon la présidente de l'association AMANE : « l'aide financière octroyée pour son association pour l'année 2014 a été de 100 000 dinars = dix millions de centimes = une somme dérisoire pour venir en aide à ses enfants dont l'handicap est souvent lourd, les 28 psychologues, pédopsychiatres, et autre personnel médical ne savent plus où se donner de la tête, sans structure adéquate, sans soutien financier ni morale, seul la volonté de ses bénévoles mais surtout les parents de malades qui sans eux personne n'aurait pu connaître que les enfants autistes existe à Skikda.

Mme Hadjira Salini, « maintenant, l'association est sans local, sans centre, sans prise en charge



grand public, nécessite de la part des parents d'enfants autistes un courage, une détermination à toute épreuve... et une prise en charge spécialisée. Ce qui est loin d'être le cas dans notre pays.

Mais en attente de ses promesses, elle lance un appel aux âmes charitables en mesure de venir en aide à cette frange de la société et participer à la prise en charge des ses enfants.

Selon le professeur Metahri Nassima chef de service de pédopsychiatrie au CHU Fran-

des personnes autistes et leur famille, et les aider à améliorer leur qualité de vie.

La vie associative pourrait apporter des solutions aux problématiques locales particulières comme, notamment, la création d'une classe d'enseignement adapté, une garderie d'enfants, des aides spécifiques, y compris aux parents. "Évolution de l'enfant, soutenue par une vie associative, va guider les projets destinés aux autistes : école, insertion sociale, etc."



Khomri exhorte les directeurs de jeunesse à promouvoir la culture du dialogue

Le 21 mai 2015.



Khomri exhorte les directeurs de jeunesse à promouvoir la culture du dialogue

ALGER - Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abdelkader Khomri, a exhorté jeudi à Alger les directeurs de jeunesse au niveau des wilayas à promouvoir la culture du dialogue, pour une synergie et une concertation avec l'ensemble des jeunes dans la prise en charge de leurs attentes en vue de consolider la cohésion nationale.

« La jeunesse algérienne a plus que jamais besoin d'être associée dans la prise en charge de ses attentes. Les jeunes doivent être également des acteurs pour la consécration et la consolidation de la démocratie, du développement national. Ils sont des éléments incontournables et fondamentaux d'une stratégie visant la défense du pays, de sa stabilité et de son développement », a-t-il déclaré lors d'une rencontre avec les directeurs de jeunesse.

Le ministre a appelé les cadres de son secteur à coordonner leurs efforts avec toutes les parties concernées pour prendre en charge les « multiples préoccupations » des jeunes.

Selon M. Khomri, l'orientation du potentiel de la jeunesse algérienne et la définition des politiques de coopération « reposent sur l'écoute » pour faire de celle-ci un « élément stratégique pour l'entente nationale, la cohésion sociale et la vie publique ».

Mettant l'accent sur la nécessité d'accorder davantage d'intérêt à la jeunesse, le ministre a souligné l'importance d'orienter son potentiel et de définir les politiques et stratégies de coopération «sur la base de l'écoute et de la proximité».

Des conférences thématiques seront organisées, a-t-il poursuivi, et porteront sur des questions intéressant les jeunes en vue d'élaborer une politique nationale pour les jeunes.

Les résultats de la conférence qui seront présentés devant le Parlement constitueront une «référence» aux différentes lois à promulguer dans le secteur de la jeunesse, a-t-il affirmé.

M. Khomri a souligné, en outre, la nécessité de répondre aux besoins des jeunes en matière d'infrastructures sportives, de loisirs et de distractions, annonçant l'élaboration d'un riche programme au profit des jeunes, à travers le territoire national pour la saison estivale «en vue de leur permettre d'enrichir leurs connaissances tout en se divertissant».

Réhabilitation des activités artistiques et sportives

Le programme, initié par le ministère de tutelle, s'inscrit dans le cadre de «la politique d'Etat» qui se base sur la stratégie de l'action et de prise en charge des problèmes des jeunes dans les meilleures conditions, en oeuvrant à leur trouver les solutions adéquates, notamment en ce qui concerne la garantie de structures culturelles et de loisirs et la création d'espaces d'échange, a-t-il ajouté.

Se félicitant du «bon déroulement» de la saison estivale 2014, le ministre a instruit les directeurs en vue de «dégager les structures, l'encadrement et tous les moyens nécessaires pour réussir la nouvelle saison».

Cinq grands villages des loisirs offrant un éventail d'activités et programmes de détente d'ordre artistique, scientifique et sportif seront installés cet été au Palais des Expositions (Safex, Alger), à Annaba, Oran, Constantine et Tlemcen, a-t-il fait savoir.

Les activités et autres prestations programmées au profit des visiteurs du village des loisirs seront proposées à titre gracieux et comporteront notamment des circuits pour vélos tout terrain (VTT), de rollers et l'escalade ainsi que des ateliers de peinture, de fabrication de masque, de céramique et poterie, outre des animations musicales et des tournois de jeux de société.

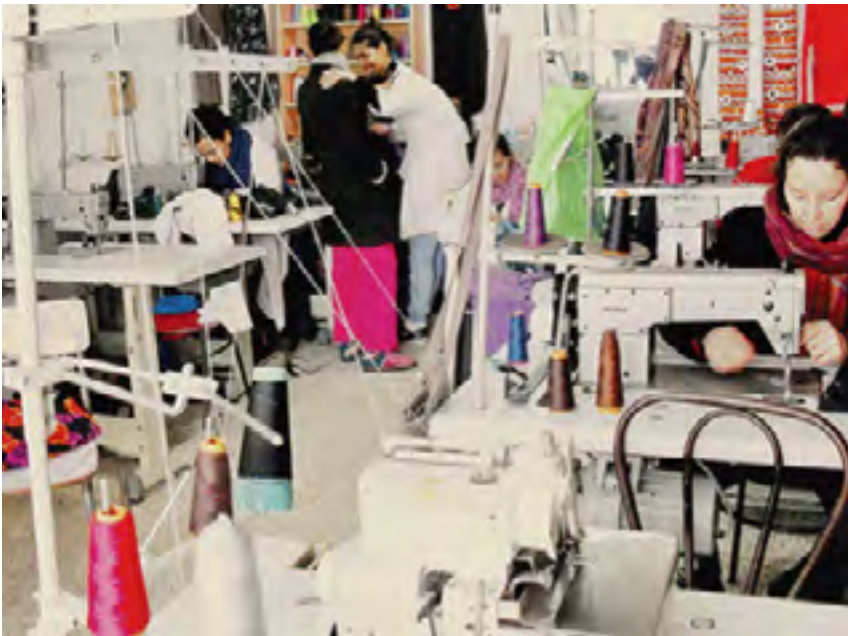
Un grand salon du «virtuel» offrant une multitude de jeux électroniques sera dressé à la coupole, et une «maison d'Algérie» sera également érigée à Alger pour permettre aux différentes régions du pays d'exposer «ce qui est authentiquement représentatif» de la wilaya à l'honneur.

Les festivités du 5 juillet seront marquées par un programme de tournées sportives qui touchera 15 wilaya sera initié prochainement, parallèlement à une série de caravanes culturelles qui partiront des grandes villes côtières vers l'intérieur du pays, pour «une jonction efficace avec le secteur de la culture», a encore expliqué M. Khomri.

Pour permettre au large public l'accès à la pratique des activités de loisirs, et donner l'opportunité aux jeunes et aux familles de découvrir de nouvelles activités de loisir et leur offrir des moments de détente et de convivialité, le ministre a exhorté les directeurs de wilaya à faire appel aux professionnels pour la conception de leurs programmes.

Wilaya de Tizi Ouzou : Un programme de formation pour les femmes rurales

Le 23 avril 2015, par Hafid Azzouz.



L'objectif de ce programme est de mettre en place des...

Des stages de formation dans le recyclage du textile usagé en direction des femmes rurales sont organisés à l'initiative de plusieurs associations.

Des initiatives allant dans le sens de la protection de l'environnement et de la création de postes d'emploi ne cessent de se manifester à travers la mise sur pied d'ateliers de recyclage de déchets dans les villages de Kabylie. C'est dans cette optique, d'ailleurs, que l'AMSED (Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement), basée à Strasbourg (France), organise, en partenariat avec le mouvement associatif local, des formations au profit des jeunes de la wilaya de Tizi Ouzou.

Cette semaine, une trentaine de filles prennent part à un stage dans la commune de Ain El Hammam afin de s'imprégner des techniques de recyclage du textile usagé. «La formation s'articule essentiellement sur la collecte, le tri, puis la transformation des vieux vêtements», nous a expliqué Ouamar Ould Braham, responsable de l'association pour la promotion de l'apiculture de montagne (APAM) de Ain El Hammam. Selon lui, cette formation qui a débuté mardi et qui s'étalera jusqu'à dimanche prochain, s'inscrit dans le cadre d'un cycle de stages pour les femmes rurales afin de les sensibiliser sur cette activité.

D'ailleurs, l'encadrement pédagogique de ce regroupement est assuré par des jeunes filles ayant suivi, l'année dernière, une formation similaire et qui ont réussi à mettre sur pied des coopératives de recyclage, notamment à Ouegunoun et à Beni Douala. «Nous avons scindé le programme de ce stage en trois parties. Il s'agit de l'atelier de l'initiation aux techniques de recyclage qui porte surtout sur la transformation, la réparation, le reprisage, la customisation pour en faire des objets en textile comme les sacs à main, les jupes, robes, pulls, trousseaux, étuis de portable, coussins...

Le deuxième volet consiste en la création à partir de tissus non réutilisables, du matériel d'isolation, du tapis, rideaux patchwork, rembourrage pour fauteuils, porte-monnaie... Les couturières pourront ainsi réaliser leurs produits en mutualisant leurs moyens et leurs compétences», nous a expliqué Djillali Kabeche, directeur à l'AMSED, qui ajoute, en outre, que des séances de cette formation sont également consacrées aux étapes de la mise sur pied et la gestion de micro-entreprises comme les techniques de marketing.

Par ailleurs, rappelons que cette activité lancée au début de l'année 2013, s'est construite sur le partenariat entre quatre entités : les associations Asfru et APAM de Ain El Hammam, l'AMSED et la chambre de l'artisanat et des métiers. Elle s'inscrit, selon ses initiateurs, dans la dynamique enclenchée par l'Etat pour développer l'économie locale et la nécessité de préserver l'environnement.

«L'objectif de ce projet est d'améliorer les conditions de vie et l'autonomisation des jeunes femmes en difficulté d'insertion économique vivant dans les zones rurales enclavées de la wilaya de Tizi Ouzou en leur apportant un appui dans leur projet innovant pour la protection de l'environnement et la valorisation des déchets», précise M. Kabeche. Il est utile de noter qu'en partenariat toujours avec l'AMSED, l'APAM de Ain El Hammam avait organisé, l'année dernière, une formation pour encourager des filles bénéficiaires des ruchers et d'autres apicultrices motivées pour développer des activités de formation apicole de proximité.



Violences faite aux enfants: l'Unicef relance la campagne de sensibilisation en Algérie

Le 26 avril 2015.

ALGER - Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a relancé dimanche à Alger la campagne de sensibilisation nationale sur les violences faites aux enfants, en vue d'attirer l'attention sur l'ampleur et la gravité de ce phénomène.

Lancée la première fois en 2013, la campagne, lancée en partenariat avec divers intervenants, se décline sous le slogan «Enfance, zéro violence, zéro silence» et implique divers acteurs institutionnels et représentants de la société civile.

Il s'agit du centre d'information et de documentation des droits des femmes et de l'enfant (Ciddef), du réseau Nada de protection des enfants, du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine, de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), du réseau Wassila et la Fédération algérienne des personnes handicapées (Faph).

«En relançant cette campagne, il s'agissait de faire en sorte que la violence cesse et qu'elle soit dite lorsqu'elle se produit, car le silence a un coût social dramatique», a indiqué le représentant de l'Unicef en Algérie, Thomas Davin.

Tout en relevant le caractère «sociétal» du phénomène et sa dimension «mondiale», il a énuméré les types de violences ciblant l'enfance (domestiques, sexuelles, psychologiques) et celles touchant les enfants porteurs d'handicap.

«Il s'agit surtout de rendre l'invisible visible en parlant de ce problème», a indiqué, de son côté la présidente du Ciddef, Mme Nadia Ait-Zai, qualifiant cette campagne d'action d'éducation visant à «faire changer les comportements et qui ne doit pas s'arrêter à mi-chemin».

Le président du réseau Nada, Abderrahmane Arrar, s'est félicité, quant à lui, de «l'avancée» enregistrée en matière juridique pour une «meilleure protection» de l'enfance à travers la présentation prochaine au Parlement d'une loi dans ce sens.

«Il est, néanmoins, impératif de donner une autre réponse à ce phénomène en mettant en application ce dispositif juridique de manière concrète et en améliorant les conditions de vie et l'environnement familial de l'enfant», a-t-il poursuivi.

M.Arrar a rappelé, par ailleurs, la mise en place par son organisation d'un numéro vert (30 33) au profit des enfants violentés, joignable depuis un réseau fixe en attendant qu'il le soit depuis un téléphone mobile.

La représentante du réseau Wassila, Mme Fadhila Chitour, a déploré, quant à elle, le «déficit» enregistré en matière du système de protection de cette catégorie vulnérable de la société, de même que les «lacunes» dans le domaine de formation des acteurs impliqués dans la prise en charge des enfants maltraités.



PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE : LES ASSOCIATIONS PLAIDENT POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Le 23 mai 2015, par Farida Larbi.

Débatu depuis une semaine à l'Assemblée populaire nationale, le projet de loi relative à la protection de l'enfant fait aussi réagir à l'extérieur de l'hémicycle. La question de la protection, telle qu'elle est élaborée par le nouveau texte, interpelle les associations en charge de l'enfance qui, tout en saluant le contenu du projet, émettent quelques réserves.

Ainsi, la Forem estime que «si l'initiative en elle-même, de mettre en place un instrument de protection, constitue une avancée, le contenu reste, cependant, à améliorer». Selon le professeur Mostefa Khiati, président de la Forem, «100 articles sur les 150 du projet sont consacrés à l'aspect pénal, soit aux infractions commises par l'enfant. Or, ce que nous demandons, c'est un code de l'enfant qui prend en charge tous les problèmes auxquels sont confrontés les enfants. Les enfants nés sous X, ceux qui sont dans la rue, le travail des enfants, la cybercriminalité, la justice pour mineurs... autant de volets que cet avant-projet n'a pas pris en charge». Il juge «positif l'article lié à la définition de l'âge de l'enfant, qui est de 18 ans et la mise en place d'une institution consacrée à la protection de l'enfance et un poste de délégué de l'enfance, rattaché au Premier ministre» .

Pour sa part, le réseau Nada applaudit la création d'un Organe national de protection et de promotion de l'enfance, sous la responsabilité d'un délégué national attaché aux services du Premier ministre, et nommé par décret présidentiel. L'association suggère d'attribuer à ce délégué le rôle de coordinateur, tout en impliquant le mouvement associatif. Les responsables du réseau Nada auraient préféré ajouter un alinéa à l'article 13 dans la partie consacrée aux missions du délégué national. «Le délégué national a pour mission de veiller à l'application des normes et standards internationaux prévus dans les différents conventions et protocoles relatifs aux droits de l'enfant, ratifiés par l'Algérie.» Pour l'association, le fait que «le délégué national soit chargé simplement de transmission, de dénonciation aux services du milieu ouvert ou au ministère de la Justice, sans avoir un droit de regard sur les mesures qui ont été prises, est en contradiction avec l'ambition portée à la mise en place de cet organe national. Pour ce qui est de la protection au niveau local, le réseau Nada préconise plus de prérogatives pour le délégué national en plaçant les milieux ouverts des wilayas sous sa tutelle, suggérant d'assurer une formation de qualité, qui sera obligatoire pour le personnel de ces milieux ouverts de prise en charge de la question de l'enfance. Le réseau se dit satisfait que ce nouveau texte «apporte beaucoup de réponses, notamment sur les plans de la protection judiciaire et de la protection sociale : la médiation, la présence des avocats au niveau des postes de police et de la Gendarmerie nationale, la liberté surveillée comme alternative, au lieu d'aller vers le contrôle judiciaire des enfants, la nomination et désignation d'un délégué national, l'alerte enlèvement, etc.» Rappelons que le projet de loi, actuellement en débat, ambitionne de mettre en place un cadre juridique global pour garantir une protection sociale et judiciaire aux enfants en danger et aux jeunes délinquants. Il vise également à «faciliter l'action des instances concernées par l'enfance à travers des mécanismes susceptibles de conférer une plus grande efficacité à ces structures», avait indiqué le ministre lors de la présentation

de la loi devant les députés. Le texte repose sur des principes qui jettent les bases d'une stratégie sur la protection de l'enfance, dont la famille, considérée comme l'environnement naturel et propice au développement de l'enfant. Le nouveau texte compte 150 articles répartis sur 6 chapitres ayant trait aux dispositions générales, à la protection des enfants en danger, à la protection des jeunes délinquants, aux mécanismes de protection des enfants au sein des centres spécialisés, aux dispositions pénales et aux dispositions provisoires et définitives. L'article 11 du projet de loi prévoit la création d'une instance nationale pour la protection et la promotion de l'enfance qui relèverait du Premier ministre et qui serait présidée par un commissaire national, nommé par décret présidentiel parmi les personnalités nationales en charge de l'enfance. Cette instance, qui jouit de la qualité de personne morale et de l'indépendance financière, veillera à la protection et à la promotion de cette catégorie de la société. Le projet de loi prévoit également la « mise en place d'une médiation, comme voie alternative pour la prise en charge de l'enfant ». Le rapport préliminaire du projet de loi renferme des définitions de concepts, tels que « l'enfant délinquant », « l'enfant réfugié », « le tuteur légal de l'enfant », « la médiation » et « l'âge de la majorité pénale ». Le rapport définit, en outre, conformément au projet de loi, les droits fondamentaux de l'enfant dont « le droit à la vie, à un nom, à la nationalité, à la prise en charge sanitaire, à l'égalité, à l'éducation, à la culture, au loisir et au respect de sa vie privée ».



Le projet de loi sera adopté lundi à l'APN

Les faiblesses de la protection de l'enfance soulignées

Le 23 mai 2015, par Nabila Amir.



L'exploitation des enfants ne figure pas dans le projet de loi

Les débats autour du projet de loi relative à la protection de l'enfant ont été achevés à l'APN et les députés ont proposé 47 amendements.

Des suggestions, approuvées par le bureau de l'APN et soumises à la commission des affaires juridiques pour examen avec les représentants de leurs auteurs.

L'adoption de ce texte de loi important et tant attendu par les Algériens est prévue pour lundi. Lors des débats, la majorité des députés ont critiqué la prédominance de l'aspect pénal sur l'aspect préventif, dénonçant le fait que le projet n'ait pas évoqué les phénomènes d'enlèvement d'enfant, de l'exploitation des enfants dans la mendicité, le viol, la violence à l'école, la déperdition scolaire... Nadia Ihadaden du FFS a regretté que la violence soit devenue, dans notre pays, une «pratique sociale».

Pour elle, ce texte de loi ne répond pas aux attentes de la société civile. «Le texte renferme des généralités», relève-t-elle. Des élus de partis islamistes, à l'image de Khelifa Hadjira et Lakhdar Benkhalef, ont, par contre, demandé le retrait de ce texte dont le contenu n'est pas conforme ni inspiré de la religion. Il aurait fallu, selon eux, traiter la question de l'enfant dans le cadre du code de la famille.

Benkhalef pense que ce texte de loi attendu par les Algériens depuis 12 ans vient trouver des solutions à des questions qui n'existent pas en Algérie, tandis que les vraies questions, telles que les enlèvements, le viol, la mendicité et les assassinats, ont été négligées. «Le recouvrement des droits de l'enfant ne se réalise pas par des codes et des conventions internationales, mais à travers la mise en place d'une politique nationale pour mettre fin à la propagation des fléaux sociaux qui touchent cette catégorie menacée», a-t-il relevé.

D'autres députés ont mis en garde contre la violence, qui a pris de l'ampleur ces dernières années dans les établissements scolaires, soulignant «les faiblesses enregistrées dans les méthodes éducatives» en matière de sensibilisation sur la protection de l'enfant.

En somme, les intervenants ont tous souligné la nécessité de mettre un terme au phénomène de la violence contre les enfants d'où qu'elle vienne, à l'exploitation des enfants contre tout type de travail et à la déperdition scolaire à travers des procédures et des mesures efficaces impliquant les différentes personnes concernées par cette frange de la société. Dans ses réponses aux préoccupations des députés, le ministre de la Justice et garde des Sceaux, Tayeb Louh, a expliqué que les récents amendements du code pénal prévoient un durcissement des sanctions contre les auteurs d'enlèvement des enfants.

A la question de la dominance de l'aspect pénal sur le préventif, M. Louh a indiqué : «En vue de faciliter le travail des spécialistes en charge de l'enfance, il a été procédé à l'introduction de la protection sociale et judiciaire, contenue dans le code de procédure pénale, dans le nouveau texte.» Il précise que le texte prévoit la création d'une instance nationale pour la protection et la promotion de l'enfance présidée par un commissaire national qui sera chargé de l'élaboration de programmes et de rapports annuels.

Le ministre a indiqué que cette instance vient compléter la politique nationale sur la protection de l'enfance, affirmant que l'Algérie a œuvré depuis l'indépendance à la protection de l'enfant à travers ses législations dans tous les secteurs, notamment l'éducation, la santé et la solidarité nationale.



Quatrième édition du Festival des travaux manuels à Illoula, Les œuvres des enfants émerveillent le public

Le 11 juin 2015 par Fatima Ameziane.

Dans la cadre de la célébration de la quinzaine de l'enfant sous le thème «L'origami», la maison de jeunes et l'association d'animation et de loisirs des jeunes d'Illoula Oumalou, dans la daïra de Bouzeguène, ont organisé, du 8 au 10 juin courant, la quatrième édition du Festival des travaux manuels, et ce en partenariat avec l'APC d'Illoula, la Direction de la culture et l'APW de Tizi-Ouzou.

En effet, l'ouverture officielle a eu lieu vers 10h du matin, après l'accueil des invités et l'installation des œuvres à exposer. 09 établissements ont participé à ce Festival. L'on citera les maisons de jeunes de Bouzeguène, de Béni Ziki, de Mekla, de Djemaa Saridj, des Ouadhias, de Mechtras et d'Ait Zmenzer, ainsi que l'association Centre scientifique de Tizi-Ouzou, l'association sociale pour la protection de l'enfant, l'association loisirs et création de Mekla et l'association culturelle de Mekla. Les invités ont eu le plaisir de découvrir les merveilles que les enfants et les stagiaires ont pu réalisées. Des objets fabriqués manuellement à base de déchets en plastique, en verre et surtout en papier. Le P/APC, les élus, le chef de service de la jeunesse et des sports ainsi que les directeurs des maisons de jeunes participantes ont partagé d'agréables moments avec les enfants de la chorale de Bouzeguène qui ont interprété d'une façon majestueuse deux chansons, traitant pour l'une l'implication de l'homme dans la destruction de l'environnement et la pêche anarchique et l'autre sur la nécessité de préserver Tamazight et favoriser son apprentissage avant toute autre langue. A midi, tout le monde était convié à un déjeuner dans un restaurant. Juste après, les enfants ont découvert la kermesse avec une immense joie, bénéficiant de 06 jeux chacun. «Les travaux manuels aident à travailler la motricité de l'enfant d'une part, et à recycler les déchets d'une autre part. Au lieu de jeter les journaux et les bouteilles après utilisation, nous apprenons aux enfants comment en bénéficier sous d'autres formes. Cela ne demande ni beaucoup de temps, ni encore moins de l'argent. En plus de constituer un passe-temps pour l'enfant, cela aidera dans la protection de l'environnement. C'est dire que même un enfant peut participer à trouver des solutions pour les ordures qui nous envahissent de jour en jour», dira Karima, éducatrice à la maison de jeune organisatrice. Bacs à ordures fabriqués avec des bouteilles en plastique, un tapis avec 300 sacs en plastique, des boîtes à bijoux avec des boîtes de chaussures,... ce sont des objets fabriqués par les stagiaires et enfants de la maison de jeunes d'Ait Ziki, qui a pour but de valoriser les déchets et les rendre positifs, selon Kessous S. Du papier journal et des gobelets suffisent pour avoir des vases, des couffins ou encore des veilleuses. On voyant ces merveilles, on croirait qu'elles sont l'œuvre de génies et non pas de petits enfants soucieux de la propreté de leur environnement. «Ces jeunes talents et leurs encadreurs sont à encourager pour aller de l'avant, c'est tout bonnement pour le bien de notre pays. Puisque les enfants s'amusent bien en s'adonnant à leur passion, qu'est le recyclage des déchets, alors pourquoi ne pas l'introduire comme module à étudier à l'école. Cela permettra de développer la créativité de l'enfant et aidera dans la protection de notre environnement qui ne cesse de subir des agressions. Ces enfants sont vraiment un exemple à méditer même par les adultes qui doivent apprendre de ces bambins la nécessité du tri des déchets», estime un visiteur. Le concours du meilleur travail manuel (origami) s'est déroulé de 09h à 11h au profit des enfants de différents établissements.

Même des lycéens en ont participé. Pour clôturer la deuxième journée du Festival, des prix et des attestations ont été distribués aux lauréats du concours et à ceux qui ont contribué au bon déroulement de cet événement. «Notre objectif consiste à faire aimer aux enfants la nature et les inciter à la protéger. Avec ce genre d'activités, l'enfant trouvera son équilibre», dira Attiche Rabah, directeur de la maison de jeunes d'Iloulou. A signaler que la bonne organisation des initiateurs ainsi que la mobilisation des moyens nécessaires ont grandement participé à la réussite de cet événement, que les organisateurs souhaitent ancrer dans les traditions de la région, tout cela pour le bien de l'enfant et de l'environnement.



Collectivités locales : L'approche participative préconisée dans la gestion des affaires locales

Le 11 avril 2015, par Djamel Benachour.

L'intégration de l'approche participative dans la gestion des affaires et des relations avec les administrés passe aussi par l'information. C'est ce qui ressort de la réunion sur la démocratie participative organisée, mercredi, à la wilaya pour relayer la directive présidentielle émise à ce sujet.

«D'énormes efforts de développement sont consentis par l'Etat mais les citoyens ne sont souvent pas mis au courant», déplore le wali d'Oran, Abdelghani Zalane, en s'adressant aux élus et administrateurs locaux (chefs de daïras, SG d'APC, présidents de commissions techniques, etc.) à qui sera confiée la tâche d'appliquer la directive présidentielle émise dans ce sens. Il s'agit en résumé d'élargir la concertation aux notables des villes et des localités, aux faiseurs d'opinion mais aussi de faire participer la jeunesse représentative d'une génération ayant des besoins nouveaux.

Des campagnes de sensibilisation, déjà entamées au profit des présidents d'assemblées de wilayas (regroupements à Alger et à Sétif), seront bientôt élargies pour toucher graduellement l'ensemble des intervenants. «Il arrive que des citoyens sortent manifester dans la rue pour exiger la concrétisation d'un projet donné alors que la procédure était déjà entamée et le début des travaux imminent», explique-t-on au sujet de l'importance de la concertation.

De manière plus générale, «il s'agit, tel qu'exprimé par Abdelhak Kazi Tani, P/APW, d'éviter les erreurs commises par certains pays de la région dont le mutisme envers leur populations a engendré de graves événements». Cependant, hormis ce clin d'œil à l'aspect purement politique, ce sont les considérations liées au développement local et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens qui ont été exprimées dans la salle.

«Certains projets initiés suite à une consultation de la société civile ont bien réussi mais d'autres, parce qu'ils ont été décidés de manière unilatérale, souvent par souci d'appliquer un ordre comme le programme des 100 locaux par commune, se sont avérés complètement inutiles», avoue le chef de l'exécutif espérant qu'avec les nouvelles démarches préconisées, «chaque dinar dépensé ait un effet direct et positif sur la vie de la collectivité». La wilaya d'Oran énumère 1391 opérations entrant dans le cadre du développement local entre plans sectoriels et PCD (plans communaux).

Des projets d'envergure tels la réalisation de la route du port qui permettra à terme de se débarrasser du problème des poids lourds qui encombrant la circulation (48 milliards de DA) ou le projet d'assainissement qui fera en sorte qu'aucune goutte d'eau usée ne sera déversée en mer ont été donnés à titre illustratif pour montrer la caractère social de la République algérienne. L'argument consiste à dire que les financements des projets sont puisés directement du trésor public et non des banques comme c'est le cas ailleurs.



Patrimoine : La chapelle Notre Dame de Santa Cruz sera sauvegardée

Le 11 avril 2015, par Tegguer Kaddour.

Une rencontre-débat sur la préservation et la sauvegarde de Notre Dame de Santa Cruz a été organisée, dans la matinée de mercredi, par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oranie (CCIO).



La chapelle Notre Dame de Santa Cruz

Elle a vu la participation de l'évêché d'Oran représentant l'Association diocésaine d'Algérie, du maître de l'ouvrage, ainsi qu'un grand nombre d'étudiants et d'enseignants de la Faculté d'architecture de l'USTO. Notre Dame de Santa Cruz a été construite à partir des années 1850 sur les hauteurs de la ville d'Oran en contrebas du Mont Murdjadjo et du Plateau de Sidi Abdelkader. S'agissant du projet de restauration du site, il est composé de la chapelle, de la tour, de la statue de la vierge et de l'esplanade et ses galeries, l'évêque d'Oran, Jean Paul Vesco a fait l'historique de cet ouvrage, «un site patrimonial exceptionnel», mais aussi des dégradations qu'il a subi dues à «l'érosion» au fil du temps.

Il a exposé à l'assistance les grandes lignes et les principales phases des travaux de restauration qui seront entamés sous l'égide de la wilaya, de la direction de la Culture et des entreprises spécialisées. Il sera fait appel également aux jeunes du chantier de l'Association Santé Sidi Houari (SDH). S'agissant du financement de ce projet de restauration, il nécessitera un montage de l'ordre de 600 millions de dinars.

Déjà la wilaya et l'APW ont contribué au titre du budget primitif 2015 par un premier montant de 60 millions de dinars et l'ambassade de France à Alger par 150.000 Euros. Plusieurs départements ministériels et des communes avoisinantes ont proposé leur contribution. Sur ce chapitre, le président de la CCIO, M. Abed Mouad, a saisi l'occasion pour lancer un appel en invitant la société civile oranaise, les opérateurs économiques et les éventuels donateurs à mettre la main dans leur poche pour aider à la concrétisation de ce projet du patrimoine historique universel.

Une fois restauré, le site Notre Dame de Santa Cruz pourra offrir un espace de promenade, de loisirs et de repos pour les visiteurs nationaux ou étrangers. En outre, il sera assuré la préservation ainsi que la valorisation de ce lieu d'art et d'histoire qui va constituer sans aucun doute sur les hauteurs de la ville d'Oran un lieu privilégié pour des événements culturels et des expositions pour le développement touristique de la région qui recèle plusieurs sites historiques espagnols, turcs et français dont certains sont classés. Une visite guidée sur ce site est programmée pour le 28 avril à partir de 10h.



Béjaïa : Un séminaire a été organisé par l'association Tudert à cet effet

Le 23 juin 2015, par Menad Chalal.

Promouvoir la pratique théâtrale

Des dizaines d'associations venues de Béjaïa, Bouira et Tizi-Ouzou ont assisté, au cours de la semaine dernière, à un séminaire organisé par l'association Tudert du village Fethoune, de la commune de Chellata (Akbou), a-t-on appris des organisateurs. Ainsi, le théâtre régional de Béjaïa était un carrefour où les hommes de théâtre et des troupes amateurs «ont croisé leurs regards et échangé leurs réflexions sur un art très prisé par les jeunes qui le considèrent comme un moyen d'expression pertinent», diront-ils. C'est, en fait, dans la petite salle de l'unique structure dédiée au quatrième art dans la wilaya de Béjaïa que l'association Tudert a organisé un séminaire autour du théâtre amateur dont le thème était «Développement et promotion de la pratique théâtrale par le mouvement associatif». Selon les organisateurs, l'activité est inscrite dans le cadre du projet «Théâtre pour tous».

Cet espace est «typiquement d'expression pour les enfants et les jeunes, un vecteur artistique de transformation sociale et un atelier de formation au théâtre», explique-t-on. Il est financé, en partie, par le Programme Concerté Pluri-acteurs Algérie (Joussour), qui vise essentiellement à renforcer les capacités des acteurs devant contribuer à la sauvegarde, à la réhabilitation, à la promotion et au développement du Théâtre amateur dans la région. Revenant au séminaire, les organisateurs estiment que cette rencontre était une occasion pour «Faire un état des lieux sur la pratique théâtrale en amateur dans la région et identifier les problèmes qui empêchent son développement, proposer des solutions pouvant contribuer à la promotion de cet art et établir aussi des relations entre les différentes troupes et associations activant dans ce domaine et réfléchir sur des projets communs».

Ce genre d'activité est une première dans une région, ajoute-t-on, où le théâtre amateur est «marginalisé» pour le réduire à une «activité folklorique et occasionnelle».

«Ce type de théâtre est l'expression profonde et palpable de la société, comme il est aussi un moyen éducatif par excellence de la population, notamment les enfants», commentera M. Slimani Karim, SG de l'association.

Après le mot d'ouverture et l'explication du projet «théâtre pour tous» par les membres de l'association, deux interventions sur l'histoire du théâtre amateur en Algérie et dans la région ont été données. Ensuite, les participants se sont scindés en deux groupes de travail pour débattre des questions relatives à la thématique, à savoir la définition exacte de la pratique de théâtre en amateur, chercher autour des points faibles et points forts du théâtre amateur, trouver ce qu'il empêche le développement du théâtre amateur dans notre région et comment peut-on dépasser ces entraves ? Enfin, comment peut-on impliquer les pouvoirs publics dans la promotion et le développement du théâtre amateur ?

Une restitution des travaux des deux ateliers est faite sur place sous forme de recommandations qui seront largement diffusées. Il est à signaler qu'une importante caravane théâtrale réunissant près d'une trentaine de spectacles sur tout le territoire de la wilaya sera incessamment lancée.

Ainsi, cette activité est l'avant dernière que compte le projet «Théâtre pour tous» qui prendra fin vers le début juillet de l'année en cours.

